CATS ATTAQUE !

deuxième édition



COMITÉ AUTONOME DU TRAVAIL DU SEXE

CONTENU

3 Un très bref survol de l'historique raciste des lois américaines contre le trafic sexuel

7 La face cachée du miroir : Conversations avec Céleste - Partie 1

9 Tenir mon boutte - Forme courte

10 Putes contre les prisons : Ce que l'abolitionnisme pénal peut apporter au mouvement des travailleuses du sexe

24 Travailleuse du sexe - Forme courte

25 On ne laisse personne derrière: la bataille pour décriminaliser le travail du sexe des migrant.e.s en Nouvelle-Zélande : Une entrevue avec Dame Catherine Healy du New-Zealand Prostitutes Collective

32 Tigre - Forme courte

33 Métamorphoses au fil d'une traînée d'univers

34 Croisade contre la porno, d'hier à aujourd'hui

48 La face cachée du miroir : Conversations avec Céleste - Partie 2

Couverture
.....Jesse Dekel
Rédaction, traduction et révision
.....Adore Goldman
.....Céleste
.....Jesse Dekel
.....Latsami
.....Maxime
.....Melina May
Un grand merci à tous nos ami.e.s allié.e.s qui nous ont aidé pour ce projet.

Photographies
.....Céleste, Orion
Collages
.....Maxime, Jesse Dekel
Dessins
.....Melina May
Mise en page
.....Melina May

Un très bref survol de l'historique raciste des lois américaines contre le trafic sexuel

Par Jesse Dekel
Traduction par Mélina May et Adore Goldman

Cet article a été publié pour la première fois dans l'édition de juin 2019 du Street Sheet *(un journal de rue publié à San Francisco). Je l'ai adapté d'un essai que j'ai écrit en 2018, peu après l'adoption de* SESTA/FOSTA*, une loi censée mettre fin au trafic sexuel, mais qui a entraîné la fermeture d'un très grand nombre de plateformes d'annonces de services sexuels, dont* backpage.com *et d'autres ressources en ligne omniprésentes.*

Parlez à contre-coeur à n'importe quel partisan de *SESTA-FOSTA*, et vous pouvez entendre à quel point leur discours moraliste présente les travailleuse.eur.s du sexe (TDS) comme des victimes précaires et sans agentivité. Ce récit ressort des discours sur le trafic sexuel, dans la mesure où ces arguments font du « travail du sexe » et du « trafic sexuel » une seule et même chose, ce qui crée par conséquent un problème perpétuel dans lequel des arguments moraux sont avancés par des réactionnaires ayant le complexe du sauveur des missionnaires chrétiens. Ce récit de la « victime de trafic sexuel sans agentivité » déconstruit davantage la notion du travail du sexe comme une forme légitime de travail, ce qui renforce à son tour ces arguments moraux. Il est difficile de comprendre pourquoi le travail du sexe et le trafic sexuel sont confondus, mais examiner l'histoire sociale et judiciaire des lois sur le trafic sexuel nous apporte plusieurs explications.

L'histoire du concept de « l'esclavage sexuel » commence durant l'Ère Progressiste[1] aux États-Unis. Cela coïncide avec la troisième vague d'immigration qui est arrivée au début du XXe siècle, peu après la Guerre Civile, et après la passation du 14e amendement[2]. Les TDS étaient alors représentées comme des filles blanches américaines qui étaient trafiquées de force par des proxénètes masculins, qui étaient à leur tour présentés comme des hommes noirs et des immigrants juifs. Les femmes blanches étaient aussi décrites comme étant droguées ou contraintes et forcées de déménager dans les grands centres urbains pour le travail du sexe, et ainsi a émergé le récit sur leur « innocence » comme celui de la « traite des blanches » pour décrire ce

1 Traduction libre de « *L'Ère Progressiste (1896-1916) était une époque d'activisme généralisé et de réformes politiques à travers les États-Unis qui s'est étendue des années 1890 [après la Guerre Civile] à la Première Guerre mondiale. Les réformistes progressistes étaient souvent des femmes issues de la classe moyenne ou des pasteurs chrétiens. Les principaux objectifs du mouvement progressiste était d'adresser les problèmes causés par l'industrialisation, l'urbanisation, l'immigration et la corruption politique.* » de Wikipedia. (s.d.). *Progressive Era*, récupéré de https://en.wikipedia.org/wiki/Progressive_Era

2 Traduction libre de « *Le 14e amendement dans la Constitution des États-Unis a été adopté le 9 juillet 1868, comme un amendement de reconstitution. Souvent considéré comme l'amendement ayant eu le plus d'impacts, il adresse les droits à la citoyenneté et à la protection légale égale et a été proposé en réponse aux enjeux reliés aux anciens esclaves suites à la Guerre civile américaine.* » de Wikipedia. (s.d.). *Fourteenth Amendment to the United States Constitution*, récupéré de https://en.wikipedia.org/wiki/Fourteenth_Amendment_to_the_United_States_Constitution

phénomène simulacre. Ce terme faisait une distinction entre « l'esclavage », pour lequel les victimes étaient des personnes noires, et la « traite des blanches », lequel amenait davantage de préoccupations vue « l'innocence » des TDS blanches, et ainsi dignes de protection.

Cette rhétorique ignore aussi complètement que les victimes du trafic sexuel à cette époque étaient plus susceptibles d'être des femmes asiatiques. Cela était probablement parce que la suprématie blanche considérait les violences sexuelles envers les femmes asiatiques comme étant moins une violation des droits humains puisqu'elles étaient prétendument moins innocentes et civilisées, mais plutôt des étrangères débauchées.

La montée du mouvement anti-travail du sexe coïncide aussi avec la mise en place de lois anti-métissage explicites et implicites, dans lesquelles les États pouvaient encore user des pratiques racistes sous la ligne Mason-Dixon[3]. Une de ces lois les plus connues est le *Mann Act*, aussi connu sous la loi sur la traite des blanches, qui criminalisait le fait de transporter « *n'importe quelle fille ou femme pour des motivations immorales ou pour la prostitution entre les pays ou à travers les frontières des États* »[4]. Randall Kennedy écrit dans *Race, Crime, and the Law* que le *Mann Act* était utilisé pour apaiser les peurs racistes de la sexualité noire: « *les défenseurs du Mann Act ont constamment déployé un imaginaire de la race pour renforcer leur support. Ils nomment " les femmes blanches " comme les bénéficiaires entendues de cette législation. Ils mobilisent aussi leur support en évoquant le spectre de l'achat de sexe interracial.* »[5]

Le *Mann Act* a été utilisé pour condamner les personnes engagées dans des relations interraciales consensuelles, et ces femmes étaient traitées comme des criminelles, contraintes à témoigner dans les procès contre leur gré. La tristement célèbre condamnation du boxeur afro-américain Jack Johnson a mené à la proposition d'un amendement anti-métissage à la Chambre des représentants, et plusieurs autres lois du même genre furent passées. En 2018, Johnson fût pardonné posthume puisque cette condamnation était - bien évidemment - motivée par des préoccupations racistes.

Les réformistes de la traite des blanches étaient souvent des suffragettes, des groupes chrétiens et des réformistes sociaux, incluant la fondatrice du travail social, Jane Addams. La traite des blanches a alors commencé à être ce concept

---

3 « *Depuis la fin de la guerre d'indépendance des États-Unis, la ligne Mason-Dixon était la ligne de démarcation entre les États abolitionnistes du Nord et les États esclavagistes du Sud [...] [d]élimitant les frontières du Maryland avec celles du Delaware et de la Pennsylvanie [...]* » de Wikipedia. (s.d). Ligne Mason-Dixon, récupéré de https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligne_Mason-Dixon

4 Traduction libre de: « *any girl or woman for immoral purposes or prostitution between countries or across state lines.* » de Nicole F. Bromfield. (2015). « Sex Slavery and Sex Trafficking of Women in the United States. » *Sage Journals*, Affilia, p. 132, récupéré de journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0886109915616437

5 Traduction libre de: « *Proponents of the Mann Act constantly deployed the imagery of race to solidify support. They named 'white women' as the intended beneficiaries of the legislation. They also mobilized support by evoking the specter of purchased interracial sex.* » de Randall Kennedy. (1998). *Race, Crime, and the Law*. Vintage

aux contours flous; n'importe quelle sexualité d'une femme blanche jugée « immorale » était tacitement comprise comme étant du travail du sexe ou de l'esclavage (particulièrement quand cette femme fréquentait des personnes de couleur). Les groupes chrétiens représentaient le travail du sexe comme étant « immoral », alors que plusieurs suffragettes et travailleuses sociales considéraient que c'était de l'exploitation des femmes. Jane Addams voyait cette opposition à la « traite des blanches » comme étant utile pour aller chercher du soutien pour les suffragettes et pour plus de « justice sociale ». Elle disait: « *il est possible qu'une [...] tentative énergique d'abolir la traite des blanches amènera plusieurs femmes dans le mouvement pour le suffrage égalitaire.* »[6]

Le travail social a ainsi émergé et gagné en attraction, avec ce but de secourir ces TDS blanches. Pendant ce temps, le mouvement pour la pureté et l'hygiénisme social commençait a travailler avec les réformistes moraux, les féministes de la première vague et les travailleuses sociales pour développer des lois afin de réguler la traite des blanches et le travail du sexe. Jane Addams est éventuellement devenue la vice-présidente pour l'*American Social Hygiene Association*, et la « *vigoureuse attention à l'hygiène sociale a fait passer les débats sur la prostitution en dehors du champ religieux et à l'intérieur du champ des sciences et des politiques.* »[7] En d'autres mots, plusieurs de ces mouvements, qui étaient associés à la ségrégation et à la morale chrétienne, ont tenté de faire changer le focus qui était de mettre fin aux comportements immoraux des TDS blanches en utilisant une approche de recherche basée sur les données probantes, avec l'intention d'abolir le travail du sexe.

Le réformiste social O. Edward Janney faisait remarquer à propos de ce changement qu' « *[i]l y a plusieurs travailleuses sociales qui devraient savoir les faits [sur l'esclavage sexuel], et [devraient] avoir présenté leurs méthodes avec lesquelles elles veulent supprimer ce fléau.* »[8] Pour faire court, avec le modèle médicalisant de l'ère Victorienne, les moralistes chrétiens qui condamnaient l'homosexualité et promouvaient la pureté sociale était en train de retravailler leur discours pour diagnostiquer « l'arriération mentale ». Les travailleuses sociales ont utilisé ces diagnostiques pour expliquer le travail du sexe et fournir des preuves de pourquoi les TDS devaient être ostracisées.

Il est clair, si on se fit à l'histoire du mouvement contre le travail du sexe et la « traite des blanches », que

6 Traduciton libre de « *it is quite possible that an […] energetic attempt to abolish white slavery will bring many women into the equal suffrage movement* » de Nicole F. Bromfield. (2015). « Sex Slavery and Sex Trafficking of Women in the United States. » *Sage Journals*, Affilia, récupéré de journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0886109915616437

7 Traduction libre de: « *vigorous attention to social hygiene moved the prostitution debates out of the religious realm and into the realm of science and politics.* » de IDEM, p. 132

8 Traduction libre de « *There are many social workers who should know the facts [of sex slavery], and [should] have presented to them methods by means of which they may assist in the suppression of the evil.* » dans O. Edward Janney. (1975) *The White Slave Traffic in America*. Microfilming Corporation of America, p. 5

l'argument moral a été grandement politisé autour de présuposés racistes et de la morale chrétienne. Les mêmes arguments ont été retravaillés autour de *SESTA/FOSTA*, sans un soupçon de changement. Et les TDS en paient le prix.

Travaux cités:

Gillian M. Abel. (2014) « A Decade of Decriminalization: Sex Work 'down under' but Not Underground. », *Sage Journals*, Criminology & Criminal Justice, récupéré de journals.sagepub.com/doi/10.1177/1748895814523024

Nicole F. Bromfield. (2015). « Sex Slavery and Sex Trafficking of Women in the United States.», *Sage Journals*, Affilia, récupéré de journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0886109915616437

O. Edward Janney. (1975). *The White Slave Traffic in America*. Microfilming Corporation of America

Randall Kennedy. (1998) *Race, Crime, and the Law*. Vintage



Jesse Dekel au micro lors de notre action le 1er mai 2021
à l'occasion de la journée internationale des travailleuse.eur.s



La face cachée du miroir

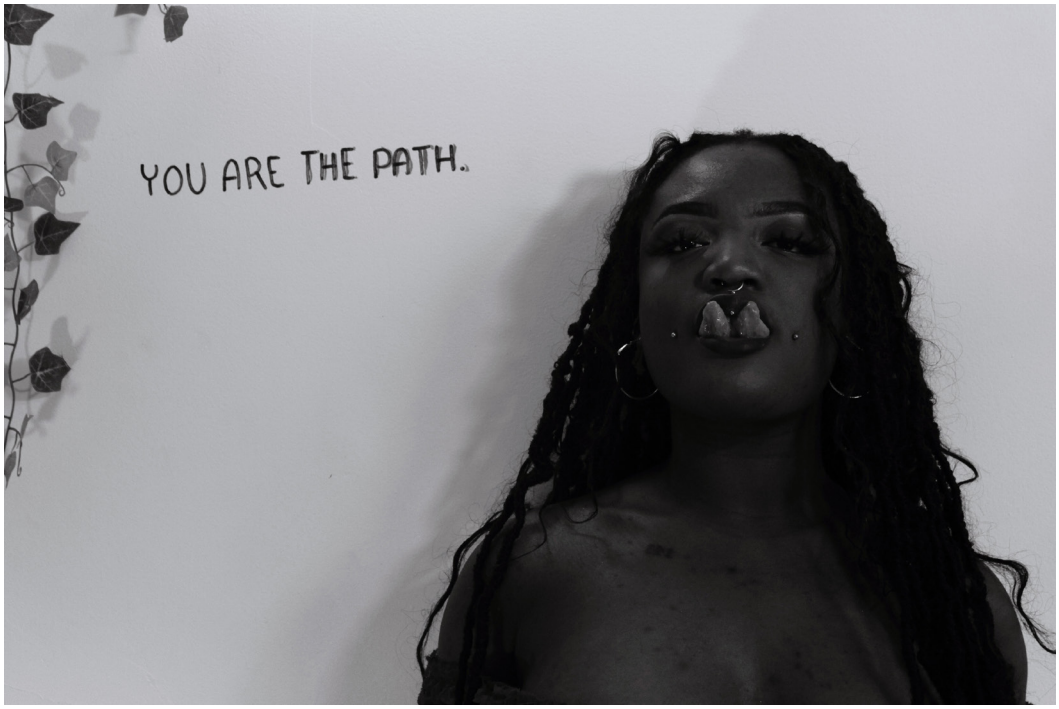
Rose Epiphany Glitch
Conversations avec Céleste

Photos par Orion
Direction artistique par
Céleste et Orion

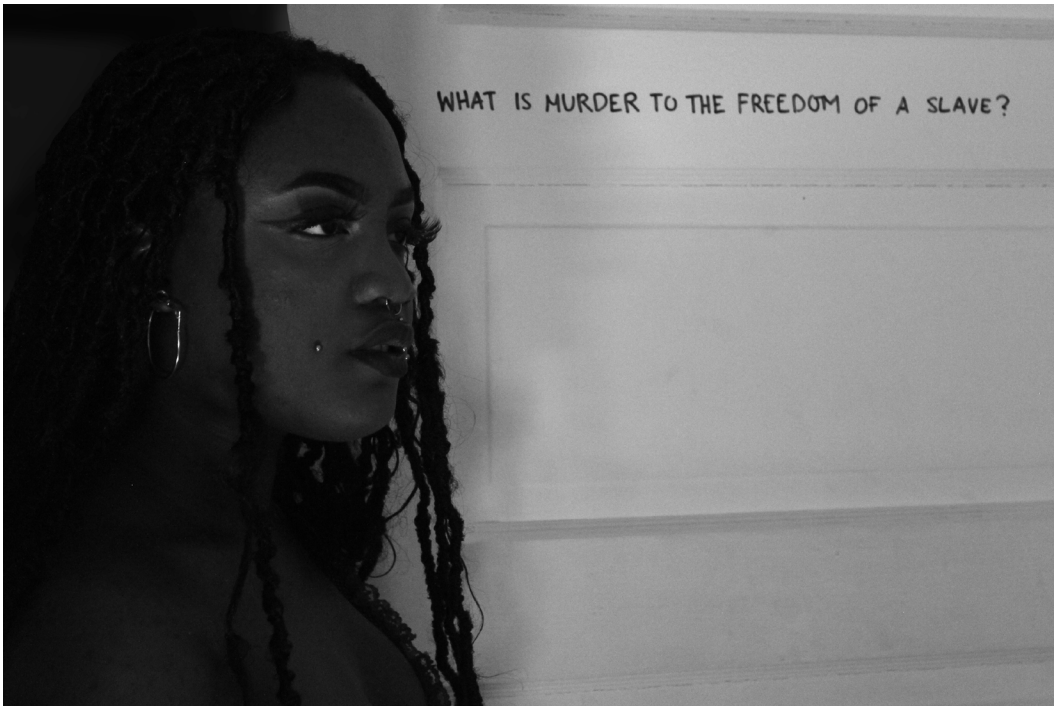
Avec amour

Céleste: Comment veux-tu qu'on réfère à toi? Quel(s) pronom(s) veux-tu qu'on utilise?
Rose: Elle. Mais f*ck le genre, mais elle.
Céleste: Honnêtement, moi aussi. Maintenant, c'est quoi déjà les jobs que tu fais?
Rose: Je suis une travailleuse du sexe dans plusieurs domaines; je fais beaucoup de travail du sexe. Je suis actrice porno, modèle, danseuse nue et je fais de la cam.
Céleste: Mis à part ça, as-tu déjà été à l'école ou es-tu à l'école présentement?
Rose: J'ai arrêté le cégep parce que je n'aimais pas ça. Je faisais du théâtre et de l'art visuel.
Céleste: Pourquoi as-tu arrêté l'école?
Rose: J'avais plus de choses à apprendre en dehors de l'école.
Céleste: Au final, est-ce que c'est le système que tu n'aimais pas? Que ça soit autant réglementé et géré de cette manière précise?
Rose: Je n'aimais pas que le système scolaire essaye de me façonner en quelque chose et qu'il n'y ait pas trop de liberté.

Céleste: Sinon, c'est quoi tes passe-temps?
Rose: J'aime écrire aussi, j'écris beaucoup. J'aime avoir des relations sexuelles. J'aimais la lecture avant, peut-être que je vais recommencer. J'aime le maquillage, comme j'ai fait pendant le photoshoot; c'est une forme d'art visuel, tu sais. Et j'aime la mode aussi.
Céleste: Oui, le maquillage c'est tout une façon de t'exprimer.
Rose: Et la danse. La danse sexy.
Céleste: Est-ce que c'est une façon d'exprimer ta sexualité quand tu danses?
Rose: Oui, j'exprime mon pouvoir et le sexe à travers la danse.



Céleste: Qu'est-ce que tu penses que la décriminalisation du travail du sexe changerait dans ta vie?
Rose: Les gens pourraient me dire moins de merde. Et puis, je sais que ça serait juste mieux pour nous tous. Je sais que si nous tous on était mieux et moins en danger, ça accentuerait nos vibrations et le monde serait un meilleur endroit. Et c'est tout.



Céleste: C'était vraiment bien dit, je suis d'accord. Est-ce qu'il y aurait des choses que tu aimerais dire ou ne pas dire aux gens qui ne sont pas dans l'industrie du sexe? Ou un message, un petit quelque chose.
Rose: Tout le monde est une pute. Alors c'est ça qui est ça.

Céleste: Au final, dernière question que j'ai, pourquoi faire ce photoshoot ça t'intéressait?
Rose: J'aime les photoshoots.
Céleste: C'est vrai, tantôt tu disais que tu voulais t'investir plus dans la photographie en général.
Rose: J'aime ça la créativité et je trouvais que c'était bien de me promouvoir en quelque sorte en faisant des projets. Je dois créer des connections pour ma carrière et je suis quand même assez introvertie, donc j'essaye de participer à des trucs sans que je sois trop submergée par des stimulis. Et ça, ça semblait être quelque chose de relax, alors ça me tentait. Et c'était quelque chose de détendu!
Céleste: Oui, moi aussi j'ai trouvé ça le fun et on voulait que ça soit détendu pour que la personne puisse nous montrer qui elle est. J'ai trop aimé!
Rose: Oui, merci à vous!



TENIR MON BOUTTE

Par Maxime

Je suis obsédée par l'idée de la prostitution.
La tête pleine de ce monde pendant toute la semaine.
J'ai hâte, tellement hâte, de percer l'abcès, de briser le tabou.
D'êtres de celleux qui « offrent des services sexuels en échange d'argent ».
Avoir, enfin, de l'argent. Un horaire souple.
Un espace d'intervention féministe ?
Cultiver ma compassion, ma bienveillance, ma tendresse.
Entretenir ma fierté, ma solidarité.
Tenir mon boutte.
Jusqu'au boutte.

Putes contre les prisons
Ce que l'abolitionnisme pénal peut apporter au mouvement des travailleuses du sexe

Par Mélina May et Adore Goldman

« Si le travail du sexe était décriminalisé, nous pourrions plus facilement dénoncer les violences que nous vivons! »; « La criminalisation fait en sorte que les travailleuse.eur.s du sexe (TDS) ne peuvent pas aller à la police! »; « Il existe déjà des lois pour criminaliser les violences que nous vivons sans reposer sur la criminalisation du travail du sexe. »

Ces phrases se retrouvent souvent dans la bouche des activistes qui militent pour la décriminalisation du travail du sexe. C'est qu'il faut convaincre nos adversaires du bien fondé de nos revendications et que nous avons à cœur la sécurité des femmes. Pourtant, on sait bien que ce ne sont que des demi-vérités; que même avec la décriminalisation, bien des TDS ne pourront jamais aller voir la police parce qu'elles sont à l'intersection d'autres oppressions; parce que la réponse des institutions judiciaires est souvent insatisfaisante en matière de violence sexuelle et genrée; parce que l'État trouvera toujours d'autres outils pour nous criminaliser et nous stigmatiser, surtout les plus précaires d'entre nous.

Alors que des théoriciennes noires comme Angela Davis remettent en question le rôle du système pénal dans les cas de violences faites aux femmes depuis des décennies, le mouvement féministe blanc et *mainstream* commence à peine à se poser ces questions. Dans le cas du travail du sexe, nous considérons que ces questionnements pourraient apporter des réflexions fructueuses et importantes pour la lutte contre les violences faites aux TDS et plus largement, aux femmes. Qui plus est, la criminalisation du travail du sexe repose depuis toujours sur des présupposés racistes et un effort à contrôler la migration des femmes racisées.

Face à des cas de violences, plusieurs choisiront de porter plainte à la police et de recourir au système judiciaire parce que c'est le seul moyen d'assurer leur sécurité. Nous ne posons aucun jugement sur ces situations individuelles. Nous pensons que le recours au système pénal n'est jamais un échec individuel. En revanche, nous pensons qu'il s'agit d'un échec collectif quand l'emprisonnement et la punition constituent les seules réponses à la violence.

Les théories qui entourent l'abolition de la prison et plus largement, du système pénal dans son entièreté, peuvent servir à penser la décriminalisation de notre travail en tenant compte des besoins et des réalités plurielles qui traversent nos histoires en tant que TDS, au travail comme ailleurs.

Brève histoire politique des abolitionnismes

L'abolitionnisme pénal regroupe différentes analyses théoriques inspirées par une vaste pratique militante. Gwenola Ricordeau, chercheuse des critiques féministes contemporaines du système pénal, décline l'abolition en trois champs : le crime, la peine et la prison.[1] Elle présente le crime comme une réalité sociale, construite par l'État et définie par le Code criminel dont l'évolution historique et politique reflète les mentalités de l'époque. La peine consiste en l'ensemble des moyens pris par l'État pour punir et sanctionner une personne jugée criminelle, allant du *ticketing* à l'emprisonnement. Dans ses travaux, Ricordeau propose de questionner les catégories pénales telles qu'elles sont imposées par l'État qui, selon elle, détournent notre attention des pires préjudices perpétrés par les plus puissant.e.s et majoritairement liés aux rapports de domination et d'inégalités structurelles; pensons à la suprématie blanche, à la destruction de l'environnement, et aux crimes d'État.

Plusieurs activistes et écrivain.e.s font l'analyse du continuum entre le système esclavagiste et la prison contemporaine. Robyn Maynard, féministe noire et activiste canadienne pour l'abolition du système pénal, nous rappelle le rôle important des esclaves dans l'abolition officielle de l'institution de l'esclavage et aujourd'hui, celui des activistes dans la lutte contre l'incarcération massive et la surveillance des personnes noires.[2] Après l'abolition de la traite des esclaves aux États-Unis en 1865, l'adoption du 13e amendement de la Constitution interdit l'esclavage, mais autorise explicitement le travail forcé des personnes condamnées. Le « *complexe carcéro-industriel* »[3] devient alors un moyen d'organiser socialement la ségrégation raciale et « *l'incarcération de masse est, métaphoriquement, le nouveau Jim Crow* »[4], comme l'affirme Michelle Alexander[5]. Le terme « *abolitionniste* » est donc repris dans la lutte à l'abolition du système carcéral par les activistes afro-américain.e.s pour faire écho à la lutte pour l'abolition de l'esclavage.

---

1 Pour en connaître davantage sur l'abolitionnisme pénal et les analyses qui l'entourent : Gwenola Ricordeau. (2019). « L'abolitionnisme pénal », dans *Pour elles toutes. Femmes contre la prison,* Lux éditeur.

2 Robyn Maynard. (2015). *#Blacksexworkerslivesmatter: White-Washed 'Anti-Slavery' and the Appropriation of Black Suffering*, récupéré de https://thefeministwire.com/2015/09/blacksexworkerslivesmatter-white-washed-anti-slavery-and-the-appropriation-of-black-suffering/

3 Le concept de « *complexe carcéro-industriel* » a été développé à la fin des années 1990. Il met en lumière le développement de la prison et du système punitif dans le contexte post-guerre froide, au moment où le complexe militaro-industriel devait chercher un nouveau marché. Ce concept a été promu par Angela Davis et l'organisation *Critical Resistance* dont elle a grandement contribué à la création. Fondé en 1998, *Critical Resistance* est l'un des principal mouvement abolitionniste actif aux États-Unis. Gwenola Ricordeau. (2019). « L'abolitionnisme pénal », dans *Pour elles toutes. Femmes contre la prison,* Lux éditeur, p. 47-48.

4 Terme désignant l'ensemble des lois promulguées à partir de 1876 par les États du Sud qui servent à organiser la ségrégation raciale dans les lieux et les services publics. Ces lois ne seront totalement abolies qu'en 1964 suite aux mouvements pour les droits civiques. Wikipedia. (s.d.). *Lois Jim Crow,* récupéré de https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_Jim_Crow

5 Michelle Alexander dans Gwenola Ricordeau. (2019). « L'abolitionnisme pénal », dans *Pour elles toutes. Femmes contre la prison,* Lux éditeur, p. 38.

L'utilisation du terme « *abolitionnisme* » est également revendiquée par certains courants féministes pour désigner leur position à l'égard de la prostitution. Depuis les années 1980, les campagnes et les organisations contre la traite des femmes se multiplient et sont massivement financées. Jo Doezema s'est intéressée à étudier les précédents historiques des mouvements abolitionnistes actuels dans les campagnes contre la « *traite des blanches* » survenues à la fin du 19e siècle.[6] Elle fait l'analyse de la construction mythique à cette époque du paradigme de la victime blanche, innocente et pure et celui du trafiquant diabolique et « *étranger* ». Ce serait avec le début de l'immigration massive et de la circulation des femmes que serait née la panique autour de la femme européenne recrutée et exploitée à des fins sexuelles dans les colonies. L'existence de ce phénomène n'a toutefois jamais été prouvée. Cette panique, mêlée aux croisades morales et de santé publique visant à mettre fin à la prostitution, a donné l'impulsion nécessaire à la tenue de conventions et de propositions de lois internationales au début du 20e siècle pour adresser le problème de l'« *esclavage des femmes blanches* ». Les protocoles qui étaient alors mis en place internationalement se fondaient sur des conceptions paternalistes, sexistes et racistes; la mobilité des femmes était considérée comme dangereuse et destructrice pour l'ordre social.



Action du CATS le 1er mai 2021 à l'occasion de la journée internationale des travailleuse.eur.s

6 Jo Doezema. (1999). « Femmes faciles ou femmes perdues ? La réapparition du mythe de la traite des blanches dans le discours contemporain de la traite des femmes » dans *Luttes XXX Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, les Éditions du remue-ménage, p. 362-372.

Dans un récent rapport de recherche supporté par Réseau juridique VIH et *Butterfly*, on apprenait que les politiques d'immigration canadiennes ont historiquement fermé les frontières aux TDS en introduisant plusieurs catégories de personnes interdites dans la *Loi sur l'immigration*.[7] Par exemple, la catégorie « *les femmes et les filles qui viennent au Canada pour des "raisons immorales"* »[8] est introduite en 1910. Cette catégorie a été maintenue et élargie en 1976 pour inclure « *les prostituées, les homosexuels ou les personnes vivant des produits de la prostitution ou de l'homosexualité, les proxénètes ou les personnes venant au Canada à ces fins ou à toute autre fin immorale* »[9]. Si les critères de rejet qui régulent actuellement la migration ne sont plus autant explicitement basés sur des critères de normativités sexuelles et sur la désirabilité morale, ils sont surtout formulés dans le langage de la sécurité publique.[10] Reste que les figures racialisées du proxénète et de la femme trafiquée restent dans l'imaginaire collectif blanc et continue d'influencer les politiques en matière de travail du sexe.

Aujourd'hui, les ambassadeur.rice.s contre l'exploitation humaine se servent du narratif raciste lié à l'esclavage transatlantique dans leur appel à plus de criminalisation des clients et des proxénètes. Comme l'affirme Maynard, ces groupes

> *s'approprient les horreurs de l'esclavage pour justifier les pratiques racistes de l'État et créent des conditions qui maintiennent les femmes noires en général et les TDS noir.e.s en particulier vulnérables au harcèlement, au profilage, aux arrestations et à la violence*.[11]

Dissimulé derrière les discours antitraite se trouve également le mythe raciste de l'homme noir violeur et trafiquant. Dénoncé par Angela Davis dans son livre *Femmes, race et classe*[12], ce mythe demeure bien présent aujourd'hui. En témoigne notamment le taux de condamnation abusif, et la surreprésentation des hommes noirs judiciarisés. Au Canada, les personnes noires ne représentent que 3% de la population, mais représentent

---

7 Judy Fudge, Elene Lam, Sandra Ka Hon Chu et Vincent Wong. (2021). *Caught in the Carceral Web : Anti-Traffiking Laws and Policies and thier Impact on Migrant Sex Workers*, récupéré de www.hivlegalnetwork.ca/site/caught-in-the-carceral-web-anti-trafficking-laws-and-policies-and-their-impact-on-migrant-sex-workers/?lang=en

8 Acte d'immigration, 1910, p. 5. Les articles de la loi sont disponibles ici : Musée canadien de l'immigration du Quai 21. *L'Acte d'immigration, 1910*, récupéré de https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/l-acte-d-immigration-1910

9 Loi sur l'immigration, 1952, p. 250. Les articles de la loi sont disponibles ici : Musée canadien de l'immigration du Quai 21. *Lois sur l'immigration, 1952,* récupéré de https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/loi-sur-l-immigration-1952

10 Rachelle Daley. (2017) *Canada's Relationship with Women Migrant Sex Workers : Producing 'Vulnerable Migrant Workers' through " Protecting Workers from Abuse and Exploitation "*, récupéré de https://scholars.wlu.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=3045&context=etd

11 Traduction libre de « *co-opt the horrors of slavery to justify racist state practices and create conditions that keep Black women in general and Black sex workers in particular vulnerable to harassment, profiling, arrest, and violence.* »
Robyn Maynard. (2018) « Do Black Sex Workers' Lives Matter? » dans *Red Light Labour : Sex Work Regulation, Agency and Resistance*, UBC Press, p.288.

12 Angela Davis. (2007). Femmes, race et classe, DES FEMMES.

plus de 9% de personnes détenues au sein des établissements fédéraux.[13] Même si les prisons provinciales ne divulguent pas leurs statistiques raciales, les données accessibles montrent des taux similaires au fédéral, et même souvent pire.[14] On retrouve également ce stéréotype dans la figure racialisée du proxénète. En reprenant les comparaisons malhonnêtes avec l'esclavage, les défenseur.euse.s anti-prostitution détournent la discussion sur les conditions de travail pour faire entendre leurs préoccupations morales sur le sexe, la race et la migration. Ce sont des millions de dollars qui sont investis dans ces organisations[15] et ce sont également ces groupes qui sont invités sur les tables de discussion lorsque l'on parle de la criminalisation de notre travail.

Nous criminaliser pour nous protéger

L'amalgame entre traite sexuelle et travail du sexe met en danger les TDS. Au Canada, ce qui en découle est un ensemble de lois fédérales, provinciales et municipales qui visent à cibler et à éliminer l'exploitation sexuelle. Les supposés objectifs de cette approche pénale et répressive sont de protéger les femmes vulnérables, en leur interdisant de travailler dans l'industrie du sexe et en réduisant la demande par la criminalisation. Concrètement, il existe très peu de preuves qui confirment que ces lois protègent les victimes de traite. Bien au contraire, plusieurs études démontrent que la criminalisation a des impacts négatifs notoires sur la qualité de vie des personnes que ses défenseur.euse.s prétendent « *sauver* ».[16]

Au Canada, le code criminel inclut spécifiquement une catégorie pénale et des infractions qui interdisent la traite des personnes. Selon un rapport de Statistique Canada, entre 2009 et 2018, sur 1708 incidents de traite humaine, 97% des victimes sont des femmes et filles avec une grande prévalence de cas d'exploitation sexuelle.[17] De telles statistiques résultent d'une définition très limitée du trafic et très peu de réponses en ce qui à trait aux abus dans d'autres secteurs de travail non-sexuels comme le travail domestique ou encore l'agriculture.

En plus, le code criminel comprend des infractions spécifiques à la prostitution. Sous la *Loi sur la protection des collectivités et personnes victimes d'exploitation*, il est interdit de communiquer dans certains lieux publics[18] pour offrir ses services sexuels, de se procurer des services sexuels, de profiter matériellement du travail du sexe et de promouvoir ces services. Du même rapport, on apprend que 63% des rapports de police sur la traite comportaient des infractions

13 Robyn Maynard. (2018). « Déni de justice : De la rue à la prison » dans *NoirEs sous surveillance : Esclavage, répression et violence d'État au Canada*, Éditions Mémoire d'encrier, p.149.

14 IDEM

15 Mike Dottridge. (2014). *Editorial: How is the money to combat human trafficking spent?* Récupéré de https://www.antitraffickingreview.org/index.php/atrjournal/article/view/62/60

16 Alliance Canadienne pour la Réforme des Lois sur le Travail du Sexe. (s.d.). *Infosheets : Impacts of Sex Work Laws (PCEPA/C-36)*, récupéré de https://sexworklawreform.com/infosheets-impacts-of-c-36/

17 Adam Cotter. (2018). *La traite des personnes au Canada*. Récupéré de https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00006-fra.htm

18 Selon la loi, il est interdit de communiquer « *en vue de vendre des services sexuels, dans un endroit public ou situé à la vue du public qui est une garderie, un terrain d'école ou un terrain de jeu ou qui est situé à côté d'une garderie ou de l'un ou l'autre de ces terrains* ». Gouvernement du Canada. (2014). *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Récupéré de https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2014_25/page-1.html

secondaires impliquant une infraction liée à des services sexuels. Cette statistique démontre bien comment ces lois sont profondément liées aux récits qui ancrent le travail du sexe comme étant naturellement abusif et que très souvent, la criminalisation de la traite des personnes sert avant tout à cibler les TDS.

L'industrie du sexe est également surveillée et criminalisée par les projets et plans d'action de sauvetage des victimes mis en place par les forces de l'ordre des provinces. En Ontario, l'*Opération Northern Spotlight* coordonnée par la Gendarmerie Royale du Canada et la police provinciale de l'Ontario a été vivement critiquée par les groupes de TDS.[19] Sous prétexte de lutter contre l'exploitation, les policiers, se faisant passer pour des clients, s'introduisaient dans les salons de massage et les hôtels pour piéger les TDS, les intimider, faire des fouilles injustifiées et les détenir de façon arbitraire. Non seulement, ces opérations traumatisent et rendent les TDS d'autant plus méfiant.e.s à l'égard de la police,

19 Judy Fudge, Elene Lam, Sandra Ka Hon Chu et Vincent Wong. (2021). *Caught in the Carceral Web : Anti-Traffiking Laws and Policies and thier Impact on Migrant Sex Workers*, p.21, récupéré de https://www.hivlegalnetwork.ca/site/caught-in-the-carceral-web-anti-trafficking-laws-and-policies-and-their-impact-on-migrant-sex-workers/?lang=en



Drop de bannière dans le cadre de la journée internationale des travailleuse.eur.s le 1er mai 2021

mais elles n'aident également en rien les supposées victimes d'exploitation. L'opération *Projet Crediton*, une initiative menée par l'équipe de lutte contre la traite des personnes de la police d'Ontario en 2020, n'a pas donné lieu à une seule accusation de traite humaine, alors que 7 personnes ont été arrêtées et poursuivies pour 32 infractions liées au travail du sexe.[20]

En addition aux lois fédérales et aux politiques provinciales, les municipalités font de plus en plus l'usage des règlements en termes de zonage et de licence pour cibler et fermer les salons de massage. À Toronto, plusieurs travailleuses ont dénoncé l'utilisation abusive des règlements municipaux par les forces de l'ordre. Par exemple, certaines ont témoigné avoir reçu un ticket pour avoir barré la porte de leur salle de travail puisque plusieurs règlements municipaux interdisent de barrer toute porte dans les salons de massage.[21] Pour les personnes qui reçoivent dans leur appartement ou dans un salon de massage, barrer la porte est un moyen important pour assurer leur sécurité et « *screener* » les clients qui se présentent à leur porte. Certains salons de massage à Toronto ont également été soumis aux exigences de zonage les plus strictes, les autorisant à s'établir seulement dans les « *zones industrielles d'emploi* », qui sont habituellement réservées aux entreprises de fabrication, d'entreposage et d'expédition. Des tactiques similaires ont été utilisées à Laval en 2018 pour faire fermer les *stripclubs*, les *sex-shops* et les salons de massages des grandes artères et les reléguer dans des zones industrielles.[22] Ces zones sont extrêmement isolées, peu populeuses et peu éclairées, laissant les travailleuses particulièrement vulnérables aux vols et aux violences.

Celleux qui travaillent dans la rue sont également ciblé.e.s par les agents de police comme le témoigne cette personne : « *Ils sont sortis de nulle part et m'ont arrêté parce qu'ils ont dit que je traversais à un feu rouge. C'était l'hiver, et personne n'était dans la rue, mais ils m'ont donné une contravention. Ils étaient très durs, très très insistants pour se débarrasser de nous dans la rue à l'époque* »[23].

---

20 Lake Superior News. (2020). « Seven persons charged with running commercial sex trade organization », *Lake superior News*, Récupéré de https://lakesuperiornews.com/News/Canadian-Elections/seven-persons-charged-with-running-commercial-sex-trade-organization

21 Réglements C 545-343 du *Code municipal de la ville de Toronto*, Récupéré de https://www.toronto.ca/legdocs/municode/1184_545.pdf

22 CTV Montreal. (2018). « City of Laval to rein in strip clubs, sex shops, massage parlours », *CTV News*, récupéré de https://montreal.ctvnews.ca/city-of-laval-to-rein-in-strip-clubs-sex-shops-massage-parlours-1.3762910

23 Traduction libre de « *They came out of nowhere and stopped me because they said I was crossing on a red light. It was winter, and nobody was on the street, but they gave me a ticket as well. They were very rough, very - very insistent to get rid of us from the street back then* »
Judy Fudge, Elene Lam, Sandra Ka Hon Chu et Vincent Wong. (2021). *Caught in the Carceral Web : Anti-Traffiking Laws and Policies and thier Impact on Migrant Sex Workers*, p. 55, récupéré de www.hivlegalnetwork.ca/site/caught-in-the-carceral-web-anti-trafficking-laws-and-policies-and-their-impact-on-migrant-sex-workers/?lang=en

Les agent.e.s de la loi utilisent une variété d'outils pour cibler les communautés criminalisées, racisées et marginalisées, ce qui peut les empêcher d'accéder au système de justice :

> *si elles vendent de la drogue ou vivent avec des personnes qui le font, elles peuvent craindre le risque d'accusation de trafic; si elles ont été victimes d'abus dans le cadre du travail du sexe et qu'elles sont séropositives, elles peuvent craindre le risque d'accusation d'aggression sexuelle aggravée pour ne pas avoir divulgué leur statut sérologique; si elles ont un statut d'immigration précaire, elles peuvent craindre de perdre leur statut et d'être déportées.*[24]

Ainsi, les TDS en situation d'itinérance, qui utilisent, qui vendent des drogues ou qui sont séropositives ont toutes plus de chance d'avoir des mauvaises expériences avec les corps policiers - qu'elles soient directement en lien avec le travail du sexe ou non - et ainsi, de ne pas porter plaintes en cas d'agressions. C'est également le cas pour nos collègues migrantes qui sont exposées à la répression policière, sous couvert de les sauver.

Borders, what's up with that ? [25]
Trafic sexuel et contrôle de la migration des femmes

Par tous les moyens possibles, les forces de l'ordre font des pieds et des mains pour judiciariser les TDS. À travers la constellation de lois, la criminalisation des travailleuses migrantes peut résulter en des pénalités importantes : sous l'article 36 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés,* toute personne, y compris celles qui ont leur résidence permanente, déclarée coupable d'une infraction punissable par les lois fédérales peut se voir emprisonnée jusqu'à 10 ans et déportée. En 2012, le gouvernement conservateur a réformé la loi sur l'immigration afin d'interdire aux personnes migrantes qui se voient délivrer un permis de travail le droit de travailler dans l'industrie du sexe, même dans les secteurs légaux comme les salons de massage licenciés et les *stripclubs* et ce, même si ce sont des emplois sans services sexuels (cuisinier, concierge, barmaid, etc). L'Agence de services frontaliers du Canada joue également un rôle important dans le contrôle de l'immigration des TDS. Effectivement, il a été largement documenté que les agent.e.s aux frontières font usage de leur pouvoir discrétionnaire pour refuser l'entrée au pays à des personnes jugées comme engagées dans l'industrie du sexe, notamment les femmes migrant de l'Europe de l'Est ou d'Asie de l'Est, souvent profilées comme vulnérables et passives.[26]

---

24 Stella, l'amie de Maimie. (2021). « Formes intersectionnelles de criminalisation » dans *Lire entre les lignes*, p. 14, récupéré de https://chezstella.org/lire-entre-les-lignes/

25 Sous-titre inspiré des paroles de la chanson « *Borders* » de M.I.A (2015)

26 Judy Fudge, Elene Lam, Sandra Ka Hon Chu et Vincent Wong. (2021). *Caught in the Carceral Web : Anti-Traffiking Laws and Policies and thier Impact on Migrant Sex Workers*, p. 49, récupéré de https://www.hivlegalnetwork.ca/site/caught-in-the-carceral-web-anti-trafficking-laws-and-policies-and-their-impact-on-migrant-sex-workers/?lang=en

Si le discours anti-prostitution prend racine dans la xénophobie et le racisme autour de la traite des blanches, il n'est pas étonnant que les lois encadrant le travail du sexe, encore aujourd'hui, servent particulièrement à réprimer les TDS migrantes.[27] En 2001, le gouvernement canadien introduit des pénalités spécifiques pour la traite dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.* Contrairement à ce qu'elles prétendent - protéger les victimes de l'exploitation - ces lois servent plutôt à protéger les citoyen.ne.s canadien.ne.s des personnes migrantes vues comme indésirables.

En 2000, alors que les préoccupations internationales sur le trafic humain prennaient de l'ampleur, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.*[28] Si ce protocole fournit un cadre qui permet aux États signataires de mettre en œuvre leur propre système de lois en terme d'exploitation humaine, il reste flou quant à la définition du trafic sexuel. En 2012, le gouvernement fédéral annonçait la mise en place d'un *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*. La plus récente formule, la *Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes* alloue un budget de 75 millions pour la période de 2019 à 2024.[29] Malgré toutes les ressources et l'argent investi dans la lutte contre le trafic humain, on apprend qu'entre le 1er janvier 2006 et le 13 juillet 2020, l'Agence des services frontaliers du Canada enregistrait un total de 8 accusations portées en matière de traite de la personne et aucune condamnation.[30] Les enquêtes, le profilage et les descentes de police en matière de lutte contre la traite des personnes ne permettent que rarement, voire jamais, de découvrir des « trafiquants ». Il ne fait aucun doute que ces pratiques et politiques répressives servent surtout à maintenir un climat de peur parmi les personnes en contexte de migration.

Nous aussi: les victimes de la criminalisation

Le modèle légal canadien en matière de prostitution est généralement justifié sous le couvert d'aider les victimes d'exploitation sexuelle et d'éradiquer l'industrie du sexe, décrite comme la parfaite illustration du patriarcat et de l'exploitation des femmes. Défendu également par plusieurs groupes de féministes carcérales, le préambule de ces lois présente les TDS comme des victimes qu'il faudrait à tout prix sauver des proxénètes et des clients, qui encouragent cette exploitation.

27 Voir le texte de Jesse Dekel « Un très bref survol de l'historique raciste des lois américaines contre le trafic sexuel » à la page 3 de cette édition du zine *CATS attaque !*

28 Rachelle Daley. (2017) *Canada's Relationship with Women Migrant Sex Workers : Producing 'Vulnerable Migrant Workers' through "Protecting Workers from Abuse and Exploitation''*, récupéré de https://scholars.wlu.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=3045&context=etd

29 Sécurité publique Canada, *Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024* (s.d.), récupéré de https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2019-ntnl-strtgy-hmnn-trffc/index-fr.aspx

30 Judy Fudge, Elene Lam, Sandra Ka Hon Chu et Vincent Wong. (2021). *Caught in the Carceral Web : Anti-Traffiking Laws and Policies and thier Impact on Migrant Sex Workers*, p. 18, récupéré de https://www.hivlegalnetwork.ca/site/caught-in-the-carceral-web-anti-trafficking-laws-and-policies-and-their-impact-on-migrant-sex-workers/?lang=en

Il est impossible de nier que les TDS vivent des violences dans leur travail. Plus encore, il faut reconnaître que ces violences ont un caractère genré, racialisé et de classe: les TDS pauvres, racisées, migrantes, autochtones, trans et qui travaillent dans la rue sont plus susceptibles de subir cette violence et d'en subir des formes plus graves.[31] [32] Toutefois, rarement questionne-t-on les réelles capacités du modèle carcéral et pénal à protéger les TDS.

C'est une vérité de la Palice de dire que le système de justice est inefficace pour traiter des violences genrées: au Canada, on estime que 3 agressions sexuelles sur 1000 se soldent par une condamnation. Avec un taux de 5% de déclarations à la police, il s'agit du crime le moins rapporté. Il s'agit également du seul crime violent dont la proportion n'a pas diminué depuis 1999.[33]



Collage de Jesse Dekel

De telles statistiques sont évidemment révoltantes. Devant ces chiffres, différentes tendances du mouvement féministe revendiquent davantage de justice, de nouvelles lois, une reconnaissance du féminicide comme catégorie juridique, un tribunal spécial, des peines plus sévères… Mais la capacité du système de justice à traiter de ces violences est rarement interrogée dans son ensemble.

31 Nora Butler Burke. « Double Punishment. Immigration Penality and Migrant Trans Women Who Sell Sex. » dans *Red Light Labor. Sex Work Regulation, Agency and Resistance*, 2018, UBC Press, p.203

32 Naomie Gelper. (2021). « Criminaliser les clients ne protège pas la travailleuses du sexe, selon une étude récente », *Métro*, récupéré de https://journalmetro.com/actualites/national/2606790/criminaliser-les-clients-ne-protege-pas-les-travailleuses-du-sexe-selon-une-etude-recente/

33 Mathilde Roy. (19 octobre 2017). « 3 agressions sexuelles déclarées sur 1 000 se soldent par une condamnation. Pourquoi ? », *L'actualité*, récupéré de https://lactualite.com/societe/3-agressions-sexuelles-declarees-sur-1-000-se-soldent-par-une-condamnation-pourquoi/

Dans ses travaux, Gwenola Ricordeau montre que non seulement les victimes sont souvent revictimisées[34] devant les tribunaux, mais que la forme du procès est en elle-même contraire aux besoins des victimes. En effet, en se soumettant au système de justice, les victimes subissent en quelque sorte un « *vol de leur préjudice* ».[35] Ainsi, elles seront remises en question, interrogées sur la véracité des actes qu'elles allèguent, et l'accusé aura tout avantage à ne pas reconnaître le préjudice causé pour ne pas être reconnu coupable. Cette façon de faire va le plus souvent à l'encontre du besoin de reconnaissance des souffrances des victimes. Plus encore, il est attendu qu'elles remplissent le rôle de la victime parfaite. Ainsi, les femmes les plus pauvres, les femmes racisées, les TDS et celles qui utilisent des drogues sont moins susceptibles de voir leur agresseur puni.[36]

Même lorsqu'une condamnation est prononcée, cela ne veut pas dire que les TDS sont protégées. En 2020, à Québec, Marylène Lévèsque, travailleuse du sexe, fût assassinée par son client. Ce dernier était en liberté conditionnelle après avoir purgée une peine d'emprisonnement pour le meurtre de sa conjointe. Son agente de libération conditionnelle savait qu'il fréquentait des TDS et trouvait normal et sain que ce dernier obtienne de la sexualité de cette façon, malgré son passé extrêmement violent et les taux importants de victimisation des TDS. Cette intervention a été défendue par le syndicat des agents de libération conditionnelle.[37] Le rapport du coroner, sorti en novembre 2021, recommande le port du bracelet électronique, mais n'interroge nullement les conditions de travail des TDS et l'impact de la criminalisation sur celles-ci.[38] Ainsi, le contexte de criminalisation n'empêche pas les hommes dangereux et violents d'accéder aux services des TDS - c'est même ce qui a été encouragé dans ce cas et défendu par l'institution carcérale! C'est que les TDS sont perçu.e.s comme des victimes collatérales, censé.e.s protéger les autres femmes des hommes violents en leur servant de défouloir.

L'autodéfense des femmes est également criminalisée lorsqu'elles ripostent à des actes de violence. Parce qu'évidemment, les femmes ne demeurent pas passives. Une étude américaine estimait en 2005 que 67% des femmes incarcérées pour l'homicide d'un proche avaient d'abord été victimes de ce dernier.[39] Pour les TDS, la légitime défense est souvent un motif de criminalisation et d'emprisonnement. Le cas de Cynthoia Brown est

---

34 La victimisation secondaire réfère aux effets négatifs que peut vivre une victime en faisant face au système pénal et à leur entourage. Par exemple, durant leur passage devant les tribunaux, les victimes doivent prouver le préjudice qu'elles ont vécu, en détaillant devant un public qu'elles n'ont pas choisi, les éléments de contexte très personnels, tout en risquant que leur parole ne soit pas reconnue et validée. Inspirée de Gwenola Ricordeau. (2019). « La victimisation des femmes et son traitement pénal », dans *Pour elles toutes. Femmes contre la prison,* Lux éditeur, p.83

35 IDEM

36 IDEM, p. 65

37 Kathryne Lamontagne. (2020). « Meurtre à Sainte-Foy: ils défendent la «stratégie» qui lui permettait d'assouvir ses besoins sexuels », *Journal de Québec*, récupéré de https://www.journaldequebec.com/2020/01/30/meurtre-a-sainte-foy-un-syndicat-et-la-maison-defendent-la-strategie

38 Isabelle Ducas. (2021). « Les travailleuses du sexe auraient voulu qu'on parle de leur sécurité », *La Presse*, récupéré de https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-11-10/meurtre-de-marylene-levesque/les-travailleuses-du-sexe-auraient-voulu-qu-on-parle-de-leur-securite.php

39 Gwenola Ricordeau. (2019). « La victimisation des femmes et son traitement pénal », dans *Pour elles toutes. Femmes contre la prison,* Lux éditeur, p. 76

particulièrement révélateur à ce sujet. Mineure au moment des faits et forcée à vendre du sexe par un partenaire abusif, elle a été condamnée à une peine de 52 ans pour avoir tiré sur un client qui l'avait menacé et agressé.[40] Après avoir passé quinze ans derrière les barreaux, Cynthoia a été libérée, après que le travail acharné de militant.e.s de *Black Lives Matters* ait porté son cas devant les médias, puis soit partagé par Kim Kardashian et Rihanna. Si l'accusée a réussi à obtenir la clémence, la majorité des TDS qui utilisent la légitime défense ne bénéficie pas de ce traitement médiatique, entre autres parce qu'elles sont adultes ou sont dans l'industrie de leur propre gré. En juillet 2021, Nichole Hover, une travailleuse du sexe d'Ottawa, a plaidé coupable à un chef d'accusation d'homicide involontaire, après avoir été accusée de meurtre au deuxième degré.[41] Elle était avec un client qui a refusé de la payer, prétextant qu'il n'avait pas pu atteindre l'orgasme. Un conflit a éclaté, et le client d'Hover est devenu violent. Elle a été condamnée à sept ans de prison. Bien qu'on ignore pourquoi Hover ait choisi de ne pas aller en procès et si elle a eu accès à de la représentation légale, l'issue de cette affaire ne devrait pas nous étonner: au Canada, on estime que 90% des personnes accusées déposent un plaidoyer de culpabilité.[42] Les personnes détenues avant procès sont également plus susceptibles de plaider coupable que celles libérées sous caution. Le fait de détenir les personnes avant procès a été qualifié de « *stratégie pour arracher un plaidoyer de culpabilité* »[43] dans certaines recherches. Plus encore, « *[l]es gens vulnérables ayant des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale, de déficience cognitive, de pauvreté ou d'itinérance peuvent subir des pressions accrues en faveur d'un plaidoyer de culpabilité.* »[44]

Plus encore, la violence contre les TDS est souvent utilisée pour pousser des lois qui les criminalisent elles-mêmes. Les dernières tueries dans des salons de massage à Toronto en 2020 et à Atlanta en 2021 en sont des exemples. Dans le premier cas, le présumé tueur d'Ashley Noelle-Arzaga a été accusé de terrorisme après que la police ait découvert les motifs misogynes et violents associés aux « *incels*[45]».[46] Ces charges peuvent avoir l'air progressistes à première vue; ce n'est pas tous les jours qu'un homme blanc est accusé de terrorrisme. Toutefois, ce n'est pas ainsi qu'elles ont été perçues par la communauté visée par l'attentat. Selon Elene Lam, la fondatrice de l'organisme *Butterfly*, qui intervient auprès des TDS migrantes asiatiques, « *les*

40 Molly Smith et Juno Mac. (2018). « Prison nation: The United States, South Africa and Kenya », *Revolting Prostitutes. The Fight For Sex Workers Rights*, Verso, p.264-265

41 Gary Dimmock. (2021). « Ottawa sex-trade worker who fought off and killed bad John sentenced to four more years », *Ottawa Citizen*, récupéré de https://ottawacitizen.com/news/local-news/ottawa-sex-trade-worker-who-fought-off-and-killed-bad-john-sentenced-to-four-years

42 Ministère de la justice. (2018). *Plaidoyers de culpabilité par des Autochtones au Canada*, récupéré de https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pc-gp/p3.html

43 IDEM

44 IDEM

45 Contraction de *involuntary celibate* ou célibataire involontaire. Voir Lux Alpatraum. (2018). « Sex workers cannot solve the problem of angry, misogynistic men », *Vox*, récupéré de https://www.vox.com/first-person/2018/5/31/17412786/sex-workers-incels

46 Radheyan Simonpillai. (2020). « Charging incels with terrorism won't protect sex workers », *Now Toronto*, récupéré de https://nowtoronto.com/news/incels-terrorism-sex-workers-decriminilization

forces de l'ordre sont les plus grands terroristes [pour les TDS] ».[47] Selon un sondage produit par l'organisme, la moitié des répondantes ont déclaré qu'un agent.e de la paix avait été abusif.ve, oppressant.e ou humiliant.e envers elle.[48] Plutôt que des charges de terrorisme, les TDS préféreraient plutôt la décriminalisation de leur travail et l'accès à des droits du travail.[49] Même son de cloche du côté de *Red Canary Song*, organisme New Yorkais intervenant auprès des TDS asiatiques et migrantes, suite à la fusillade dans un salon de massage d'Atlanta qui a mené à la mort de 8 femmes:

> *Nous rejetons l'appel à davantage de police en réponse à cette tragédie. L'impulsion à appeler à davantage de répression est encore plus grande au milieu de toute cette violence anti-asiatique qui appelle à encore plus de peines carcérales. [...] La police n'a jamais eu une réponse adéquate à la violence parce qu'[elle] est un agent de la suprématie blanche. La police n'a jamais gardé en sécurité les TDS ou les employées des salons de massage ou les immigrant.e.s. La criminalisation et la démonisation des TDS a blessé et tué un nombre incalculable de personnes - plusieurs aux mains de la police, à la fois directement et indirectement. À cause de la perception raciste et sexiste des femmes asiatiques, particulièrement celles engagées dans des travaux vulnérables et mal-payés, la criminalisation du travail du sexe porte préjudice aux travailleuses des salons de massage, peu importe si elles en font elle-mêmes. La décriminalisation du travail du sexe est la seule façon qu'ont les TDS, les femmes travaillant dans des salons de massage, les survivantes de trafic ou n'importe qui criminalisé pour ses stratégies de (sur)vie d'être en sécurité.* [50]

Puisque c'est le même appareil qui les criminalise, faire appel à la police ou à l'ensemble du système carcéral ne fait donc aucun sens pour ces femmes, particulièrement les femmes migrantes qui vivent avec la menace constante d'être déportées si leur travail est découvert.

Un argument souvent utilisé pour défendre la décriminalisation du travail du sexe est que les clients et les proxénètes abusifs pourraient être plus facilement dénoncés à la police. Quand on pense à la façon dont la police et tout l'appareil pénal traite les victimes de violences genrées, on peut questionner l'utilisation de cet argument. Alors si ce n'est pas pour aller à la police, qu'est-ce que la décriminalisation apporterait aux TDS?

47 Traduction libre de : «Law enforcement is the biggest terrorist [for sex workers]». IDEM

48 IDEM

49 IDEM

50 Red Canary Song. (2021). *Red Canary Song Response to Shootings at Gold Massage Spa, Young's Asian Massage, & Aroma Therapy Spa*, récupéré le 14 novembre 2021 de https://www.redcanarysong.net/atlanta

Criminaliser la pauvreté, pas les prostituées!

En 2020, suite à l'assassinat de l'homme afro-américain George Flyod aux mains du policier Derek Chauvin, des militant.e.s d'un peu partout en Amérique du Nord se sont mis à réclamer le définancement - voire même l'abolition - de la police.[51] Ces militant.e.s revendiquent du même coup que le budget de la police, et plus largement de l'ensemble du système pénal, soit réinvesti dans les ressources sociales et communautaires. Nous pensons que cette proposition est intéressante pour réfléchir la décriminalisation du travail du sexe. Car ce dont ont réellement besoin les TDS, ce n'est pas d'une meilleure criminalisation, mais bien de droits et de ressources.

La décriminalisation du travail du sexe permettrait entre autre que les TDS aient accès aux droits du travail. Nous pensons que l'accès à ces régulations occasionnerait plusieurs améliorations dans nos conditions de travail. Pensons à la capacité d'exiger que les employeurs garantissent un environnement de travail sécuritaire et bannissent les clients problématiques, à un accès facilité à la dénonciation du harcèlement et de la violence au travail et à la capacité d'obtenir des compensations dans ces cas ou encore, à la capacité de dénoncer la discrimination raciale à l'embauche. Les situations de violences pourraient également être davantage prévenues si les clients n'avaient plus peur de la criminalisation, car cela faciliterait l'utilisation de méthodes de *screening*.



Action du CATS le 1er mai 2021 à l'occasion de la journée internationale des travailleuse.eur.s

51 Scottie Andrews. (2020). « There's a growing call to defund the police. Here's what it means », *CNN*, récupéré de https://www.cnn.com/2020/06/06/us/what-is-defund-police-trnd/index.html

Les lois pour réguler le travail du sexe prenant racine dans le contrôle de la migration, nous pensons qu'il est également essentiel de porter une attention particulière aux conditions des TDS migrantes dans nos revendications pour la décriminalisation. Même en Nouvelle-Zélande, pays souvent vu comme l'exemple en terme de décriminalisation du travail du sexe, les TDS migrantes n'ont toujours pas le droit de travailler légalement près de 20 ans après le changement de lois. La lutte au trafic sexuel est directement reliée aux efforts des pays occidentaux de limiter la migration. Nous pensons que la seule solution pour remédier aux abus des personnes migrantes dans l'industrie du sexe est d'abolir la détention et les déportations, d'ouvrir les frontières et d'accorder un statut pour tout.e.s. Cela permettrait aux personnes migrantes qui travaillent dans l'industrie du sexe, ou dans toute autre industrie qui contourne les droits du travail, d'accèder à des protections sociales.

Toutefois, les réformes légales ne sauraient à elles seules lutter contre les violences structurelles desquelles les TDS sont souvent aux intersections. Les femmes, les personnes migrantes, racisées, trans et hadicapées sont toutes surreprésentées dans le travail du sexe et parmi les personnes victimisées. Les barrières aux emplois traditionnels, les difficultés d'accès au logement à un prix décent et de taille adéquate, les difficultés d'accès grandissantes à des soins de santé gratuits et universels, à la garde d'enfants, et plus largement, la pauvreté structurelle et les inégalités croissantes, sont tous des facteurs d'augmentation de la violence. Ces obstacles structurels font qu'une personne peut être obligée de rester dans une situation de violence, que ce soit la violence d'un conjoint, d'un proxénète ou d'un employeur. La prison, la criminalisation, la stigmatisation et la répression sont des facteurs d'accroissement de ces inégalités et non pas des solutions! Si nous voulons lutter contre la violence envers les TDS, les femmes et les personnes opprimées par le genre, il faudra réclamer davantage de ressources, de l'argent dans nos poches et un toit pour tout.e.s. Nous irons chercher cet argent à même le budget qui nous criminalise!

TRAVAILLEUSE DU SEXE

Par Maxime

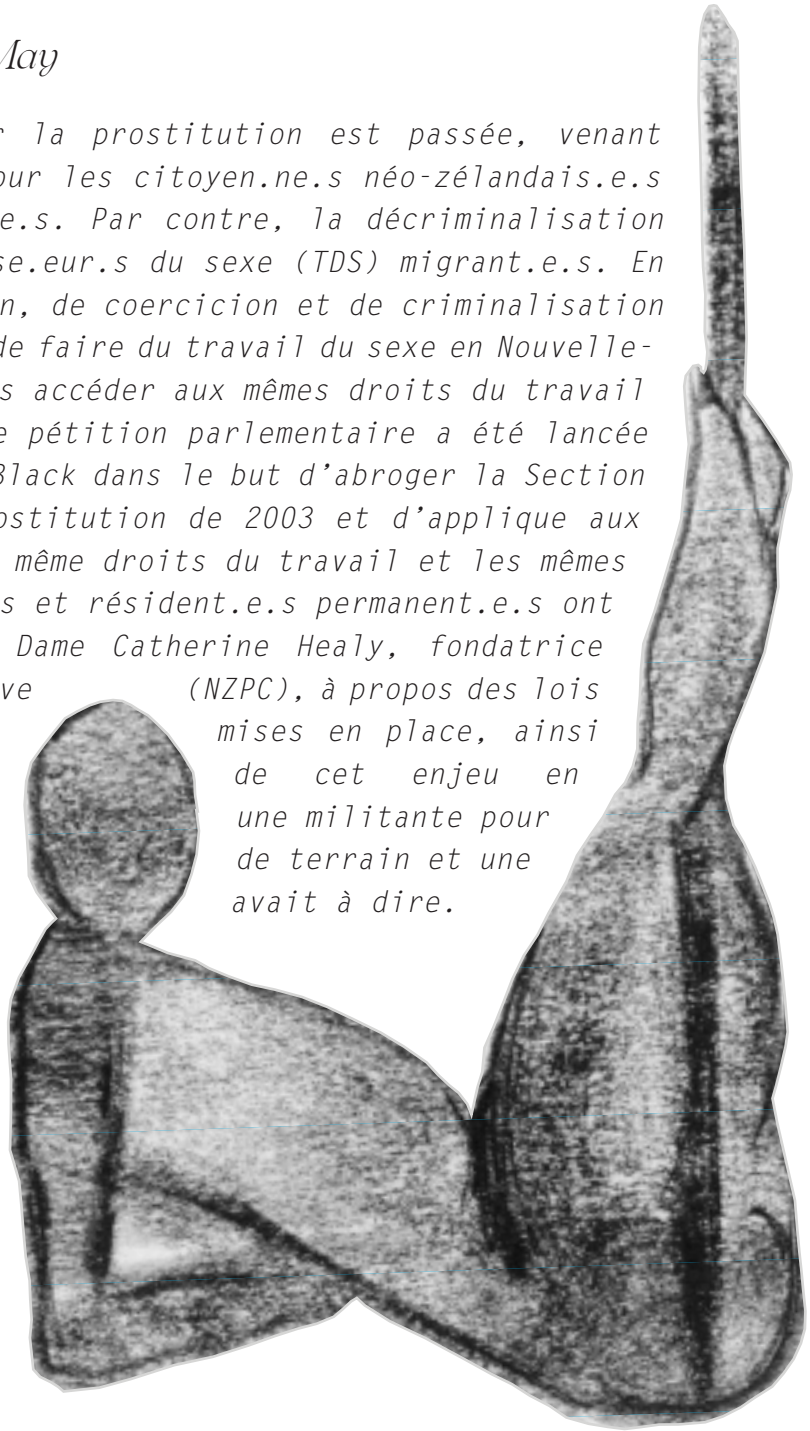
Au fond de moi, j'ai pas de doute
Que c'est le fait d'être féministe qui m'a mené vers le travail du sexe.
Que je suis une travailleuse du sexe qui consent à ce qu'elle fait.
Que ce qui est le plus difficile de mon métier n'est même pas relatif au travail en soi :
Le stigma, la honte, le mépris & le rejet. L'ignorance & le jugement
De ma propre mère.
Les gens ne comprennent pas, ou refusent tout simplement de croire
Que le sexe des femmes n'est pas faible.
Que le sexe des femmes appartient aux femmes.
J'utilise mon sexe comme bon me semble
Avec des hommes qui bénéficient des services que je choisis d'offrir
Quand je le veux et comment je le veux.
Je suis une travailleuse du sexe

On ne laisse personne derrière: la bataille pour décriminaliser le travail du sexe des migrant.e.s en Nouvelle-Zélande

Une entrevue avec Dame Catherine Healy du New-Zealand Prostitutes Collective

Par Jesse Dekel
Traduite par Adore Goldman et Mélina May

En 2003, la réforme de la Loi sur la prostitution est passée, venant décriminaliser le travail du sexe pour les citoyen.ne.s néo-zélandais.e.s et pour les résident.e.s permanent.e.s. Par contre, la décriminalisation ne s'est pas étendue aux travailleuse.eur.s du sexe (TDS) migrant.e.s. En résulta deux décennies d'exploitation, de coercicion et de criminalisation pour les migrant.e.s qui choisissent de faire du travail du sexe en Nouvelle-Zélande, parce qu'iels ne peuvent pas accéder aux mêmes droits du travail que les autres TDS. Cette année, une pétition parlementaire a été lancée par la TDS et organisatrice Pandora Black dans le but d'abroger la Section 19 de réforme sur la Loi sur la prostitution de 2003 et d'applique aux TDS migrant.e.s qui ont un visa, les même droits du travail et les mêmes protections auxquels les citoyen.ne.s et résident.e.s permanent.e.s ont accès. Je me suis entretenue avec Dame Catherine Healy, fondatrice du New Zealand Prostitutes Collective (NZPC), à propos des lois actuelles et de comment elles ont été mises en place, ainsi que de l'organisation des TDS autour de cet enjeu en Aotearoa[1]. Catherine Healy est aussi une militante pour les droits des TDS, une chercheuse de terrain et une ancienne TDS. Voici ce qu'elle avait à dire.



1 *Aotearoa* - Le nom Te Reo Maori de la Nouvelle-Zélande, traduit par « pays du long nuage blanc ».

Jesse: La réforme de la Loi sur la prostitution de 2003 a décriminalisé le travail du sexe pour les citoyen.ne.s et les résident.e.s permanent.e.s, mais pas pour les TDS migrant.e.s. Comment sont traité.e.s les migrant.e.s sous l'actuelle réforme de la Loi sur la prostitution?

Dame Catherine Healy: Je veux d'abord dire que nous étions absolument dévasté.e.s quand cette clause a été mise comme condition à la décriminalisation. Elle a été ajoutée à la dernière minute par l'ancienne ministre de l'immigration Lianne Dalziel qui faisait du lobby pour les militant.e.s anti-trafic. Elle a rendu son support conditionnel au fait que les migrant.e.s ne seraient pas capables d'entrer au pays avec l'intention de devenir TDS, et cela ne faisait pas de sens pour nous. Et conséquemment, tout ce que vous pouvez imaginer qui aurait pu arriver en terme de criminalisation du travail du sexe arriva et est toujours d'actualité. Les TDS migrantes sont parfois ciblées parce qu'il est de notoriété publique qu'elles travaillent en brisant les lois sur le travail du sexe en terme d'immigration et par le fait même, forcées de travailler dans la criminalité.

Aussi, les autorités les recherchent sous prétexte qu'elles veulent voir si des TDS migrantes sont victimes de trafic, et cela est vraiment terrifiant. Les agent.e.s d'immigration se rendent sur les lieux de travail plusieurs à la fois, et j'ai entendu une histoire où jusqu'à 20 agent.e.s entouraient un certain bordel pour voir s'il y avait des TDS trafiqué.e.s dedans. C'est extrêmement effrayant pour les gens dans cette situation qui ont décidé de devenir TDS et qui ont le droit de travailler dans n'importe quelle autre industrie dans ce pays, excepté le travail du sexe. Donc, c'est une grave préoccupation. Et bien sûr, si vous êtes déporté.e.s, on vous remet un « avis de responsabilité de déportation » qui documente le fait que vous étiez TDS dans ce pays en lien avec une infraction, ce qui est incroyablement stigmatisant pour les personnes qui ont été déportées dans leur pays d'origine où fréquemment, il n'y a pas de support pour le travail du sexe.

Alors, la loi est que si vous venez dans ce pays avec l'intention de devenir TDS et que vous demandez un visa de travail, vous ne pouvez pas être TDS. Cela fait beaucoup de dommage. Et nous avons vu des TDS qui ont été agressé.e.s et qui ont eu peur de dénoncer ces agressions à la police. Nous avons vu des employé.e.s d'hôpitaux nous contacter en disant: « *Écoutez, nous avons quelqu'un ici qui a besoin de support* » et nous découvrons que cette personne est une TDS migrante qui a été battue, volée ou pire. Et ce sont les conséquences directes de la loi qui continue de les criminaliser puisqu'elles sont directement exposées aux risques auxquels elles ne devraient pas être exposées à cause de la loi.

Jesse: Comment travailler comme un.e TDS migrant.e en Nouvelle-Zélande a changé depuis la réforme de la Loi sur la postitution?

Dame Catherine Healy: Avant la réforme de la Loi sur la prostitution de 2003, les TDS qui étaient arrêté.e.s n'étaient pas des TDS migrant.e.s, elles étaient des

citoyen.ne.s néo-zélandais.e.s. Alors, nous avions cette expérience à travers nos différentes communautés d'être arrêté.e.s et emmené.e.s à la cour. La loi d'avant n'impactait pas autant les TDS migrant.e.s qu'elle le fait maintenant. Iels sont exposé.e.s à être dénoncé.e.s à l'immigration lors de recherches de supposées victimes de trafic.

> *Jesse: Oui, les lois anti-trafic sont imprégnées des réformes racistes, et c'est la même chose partout dans le monde. Je pensais à ça plutôt cette année quand, au Royaume-Uni, le parlement considérait passer une loi sur l'exploitation sexuelle, et toutes ces ONG libérales qui sont financées par des millionnaires et complices du complexe militaro-industriel et qui, en fait, participent à ces actes odieux contre le supposé « trafic sexuel » alors qu'ils sont eux-même impliqués dans ces atrocités. C'est très hypocrite et dégoûtant.*

Dame Catherine Healy: Ce l'est. Je pense que c'est exactement cela. Vous avez ce mouvement de gens qui sont sérieux à propos des droits du travail, et iels sont attaqué.e.s dans ces réformes de ce point de vue. La terminologie « esclavage moderne » est devenue l'épine dorsale du discours anti-trafic. Il y a un groupe assez éclectique de gens qui ont des intérêts pour l'amélioration des conditions de travail qui ont été attirés dans ces discussions, mais nous devons être prudent.e.s de développer des lois dans lesquelles des termes ambiguës comme « exploitation » sont définis prudemment pour ne pas causer plus de tort.

C'est notre lot dans ce pays que les gens s'inquiètent des droits, de la sécurité, de la santé et du bien-être des TDS, qu'il n'y ait pas de lois qui vont contribuer davantage à faire du dommage. Nous devons obtenir des actions politiques pour abroger la loi qui cause du tort aux migrant.e.s dans ce pays. Nous avons attendu depuis 2003 pour une balance au parlement où nous pensions que nous pourrions obtenir assez de support pour voir l'abrogation de cette loi, mais nous sentons tout de même que le support politique sera très dur à construire, il s'agit donc d'une véritable lutte pour comprendre comment les choses pourraient s'améliorer de façon spectaculaire avec l'instauration de bons droits du travail et de bons droits en matière d'immigration pour les TDS migrant.e.s.

> *Jesse : Quel est le discours du gouvernement pour décriminaliser le travail du sexe pour les citoyen.ne.s néo-zélandais.e.s et les résident.e.s permanent.e.s, mais toujours pas pour les TDS migrant.e.s ? Comment répondez-vous à cela ?*

Dame Catherine Healy : À l'époque, en 2003, lorsque le vote a eu lieu, 120 politicien.ne.s ont exercé leur vote et un politicien s'est abstenu. Il s'est senti tellement en conflit qu'il n'a pas su voter pour ou contre et donc, la loi a été adoptée à une voix près, mais c'était un projet de loi très contesté. Il n'a pas été promu par le gouvernement de l'époque, car c'est un seul député qui l'a soumis en tant que projet de loi d'initiative parlementaire et qui a été soutenu par la première ministre Helen Clark. Certains membres de son propre gouvernement et de son parti se sont

opposés au projet de loi, tandis que d'autres membres des partis d'opposition l'ont soutenu (le Parti Vert, par exemple, l'a entièrement appuyé) et nous pensons qu'ils soutiendraient également aujourd'hui l'abrogation totale de la législation sur les migrant.e.s. Le gouvernement a également pensé à intégrer un code moral dans la législation : il a déclaré que s'il soutenait la décriminalisation de la prostitution, il ne l'approuvait pas moralement. Il y avait donc une attitude selon laquelle la législation ne convenait pas tout à fait au gouvernement et je pense qu'une partie de la logique de la formulation particulière utilisée était liée au fait que le gouvernement ne voulait pas être un jour dans la position d'être accusé de contraindre les gens à travailler dans l'industrie du sexe. Par exemple, certaines personnes demandent pourquoi Travail et Revenu (qui est notre grande agence gouvernementale d'aide sociale et qui fait partie du Ministère du Développement Social) ne peut pas promouvoir le fait que les maisons closes ont des emplois pour les TDS ? Le gouvernement prétend qu'il ne l'autorise pas, car il pourrait être accusé de dire « *Débarrassez-vous de votre allocation de demandeur d'emploi et allez travailler dans un bordel* », ce qui le compromettrait d'un point de vue moral.



Je pense donc que le fait que les TDS sont placé.e.s au coeur de la législation prouve que les objectifs de la loi sont de protéger les droits humains des TDS, etc. et c'est une bonne chose. Mais nous avons eu beaucoup à faire dans la rédaction de la législation et nous n'avons pu tout contrôler car elle est entrée dans l'environnement politique et a été tirée dans tellement de directions différentes par les débats qui ont eu lieu dans ce contexte, y compris le débat sur lequel les politiciens ont dû voter au sein de la commission plénière du Parlement. Et c'est là que beaucoup de changements se sont produits. Nous ne pouvions pas contrôler le fait que la clause anti-migrant.e.s ait été introduite; nous pouvions dire que nous n'étions pas d'accord avec elle, mais ultimement nous ne pouvions pas la contrôler une fois qu'elle était dans ce contexte. Donc oui, je pense que tout en se battant pour la loi en ce qui a trait aux TDS, il y aura toujours quelque chose à l'horizon. C'est

un long, long processus et nous pouvons faire des choix, mais il sera toujours difficile d'obtenir exactement ce que l'on veut. Certaines personnes vont tenir bon jusqu'à ce qu'elles obtiennent exactement ce qu'elles veulent, mais nous avons choisi de ne pas le faire. Nous avons choisi de faire avec ce que nous pouvions obtenir et d'embarquer le plus de personnes avec nous.

Je ne peux pas parler pour le gouvernement dans son ensemble, mais je sais qu'il y a encore des gens au sein de notre gouvernement qui croient vraiment qu'une partie de la législation anti-migrant.e.s a permis de réduire le potentiel de traite des personnes. Je ne comprends pas comment iels peuvent croire cela, sachant que les preuves ne le démontrent pas du tout, et que les preuves montrent en fait l'inverse. Elles montrent que la législation existante, qui est anti-migrant.e.s, crée un environnement où les migrant.e.s peuvent être exploité.e.s, sont effectivement ciblé.e.s et sont les victimes de crimes horribles en raison de cette vulnérabilité. Parce qu'iels ne sont pas en mesure de travailler ici avec le soutien légal dont bénéficient tou.te.s les autres TDS. C'est vraiment difficile. Les gens se creusent la tête et se forgent des opinions et je pense que parfois, ils ne voient pas le portrait global des problèmes qui touchent les TDS. Il y a cette impression que les migrant.e.s sont à part d'une certaine manière, qu'iels ne sont particulièrement pas capables de faire des choix. Je pense qu'il y a un sous-entendu raciste en ce qui concerne notre plus grande population de migrant.e.s venant des pays d'Asie du Sud-Est, où la perception semble être qu'iels sont victimes de gangs ou qu'iels sont trafiqué.e.s contre leur gré autour du monde. L'idée qu'il s'agit en fait de personnes qui décident elles-mêmes de venir s'installer ici, et qui prennent également certaines décisions en fonction de leur situation, selon la façon dont elles naviguent dans différents systèmes et dont elles se déplacent dans le monde, est un concept étranger à bon nombre de lobbyistes qui sont déterminés à concevoir ces migrant.e.s comme des victimes de la traite et des personnes vulnérables.

> *Jesse : Le NZPC existe depuis les années 1980. Comment les organisations de TDS ont-elles abordé les questions relatives aux TDS migrant.e.s ? Comment créez-vous des alliances avec le mouvement plus large pour les droits des personnes migrantes ?*

Dame Catherine Healy : Pour revenir sur notre histoire, je pense que nous avons commencé en 1987, mais en 1988, nous avons eu une entente de financement avec le gouvernement et, par coïncidence, c'est à ce moment-là que beaucoup de TDS en provenance des pays d'Asie du Sud-Est sont venu.e.s travailler en Nouvelle-Zélande. Les billets d'avion étaient devenus moins chers, et il y avait beaucoup de façons de migrer. Auckland, par exemple, est devenue une grande ville où je pense qu'un cinquième de la population est composé de personnes qui s'identifient comme venant de ce groupe de pays d'Asie du Sud-Est, et qui y construisent inévitablement des alliances, à l'instar de ce qui se passe dans des sociétés plus larges. Il n'est donc pas acceptable de penser qu'il n'existe qu'une seule et unique réponse, il faut construire des alliances et travailler ensemble.

Pour nous, à l'époque, nous mettions en place des cliniques au sein de nos bases communautaires et nous travaillions en étroite collaboration avec l'équipe de santé sexuelle qui a établi un service de proximité avec nous afin que nous puissions fournir des services de proximité culturellement appropriés et dirigés par des personnes ayant une expérience du travail du sexe en Thaïlande. Pareillement, des cliniques ont été mises en place spécifiquement pour les TDS de Thaïlande et ce fut également le cas plus tard pour les TDS venant de Chine et de différents pays de cette région.

Et oui, je pense qu'il faut construire des alliances. Nous avons un projet d'information sur l'éducation des migrant.e.s avec une travailleuse qui est impliquée dans ce projet qui est issue de ces communautés et qui peut atteindre ces populations et leur fournir du soutien. Je pense qu'il y a certainement d'autres problèmes qui affectent les migrant.e.s, par exemple, le travail sous contrat en tant qu'entrepreneur indépendant si vous êtes un.e étudiant.e et que vous venez étudier dans ce pays. Si vous êtes un.e étudiant.e international.e, il n'est donc pas possible d'être un.e entrepreneur.e indépendant.e, tel que sont considéré.e.s les TDS, et il y a donc une pression [mise sur le gouvernement] pour permettre aux personnes d'être des entrepreneur.e.s indépendant.e.s. En tant qu'étudiant.e, vous pouvez travailler 20 heures par semaine si vous êtes un.e migrant.e ou un étudiant.e international.e, mais certaines personnes diraient « *Ok, c'est très difficile de travailler en tant qu'employé* » et préfèrent être des entrepreneur.e.s indépendant.e.s, donc je pense qu'il est important de soutenir les mouvements qui touchent d'autres populations.

Nous avons travaillé sur différents enjeux. Par exemple, le processus que nous avons suivi avec d'autres organisations autour du rapport non gouvernemental sur la CEDAW[2], nous avons travaillé avec *Shakti* qui représente les personnes migrantes dans un contexte plus large. Lorsque nous avons fait la présentation à l'ONU, *Shakti* a transmis notre message sur les TDS et nous a soutenus sur ce point. Il y a donc toutes sortes de façons de se connecter à d'autres organisations, de rechercher des thèmes et des préoccupations communes et de se soutenir mutuellement. Il y a de grandes organisations comme le Conseil national des femmes de Nouvelle-Zélande, par exemple, qui fournit un large soutien. Il y a également des regroupements et de nombreuses façons de se soutenir entre organisations qui partagent les mêmes idées, qui sont en mesure de nous soutenir, ou à qui nous pouvons apporter du soutien.

> *Jesse : Comment ces questions ont-elles évolué depuis la réforme de Loi de la prostitution de 2003 ?*

Dame Catherine Healy : Je pense que nous sommes devenus plus conscient.e.s des vulnérabilités dans ces contextes, et que désormais les personnes sont plus

2 Le rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women* en anglais) peut-être trouvé ici: http://www.nswp.org/resource/member-publications/new-zealand-cedaw-shadow-report

intolérantes et plus impatientes que les communautés migrantes aient de meilleurs droits et de meilleures conditions. Paradoxalement, je pense qu'une partie du discours contre la traite des personnes a vraiment mis en lumière plusieurs des conditions de travail épouvantables qui se produisent dans ces contextes. Et c'est une bonne chose.

> *Jesse : Au Canada, les TDS poursuivent actuellement le gouvernement pour abroger la* Loi sur la protection des communautés et des personnes exploitées, *la loi qui a criminalisé le travail du sexe au Canada, adoptée en 2015. Toutefois, si cette contestation judiciaire est gagnée, les TDS migrant.e.s ne seront toujours pas en mesure de travailler légalement au Canada. Avant la réforme de la Loi sur la prostitution de 2003, la question du travail du sexe et de la migration était-elle abordée ? Avec le recul, y a-t-il des choses que vous auriez souhaité faire différemment ?*

Dame Catherine Healy : Je pense, oui. Pour nous, le processus parlementaire et le fait de voir un projet de loi entrer au parlement et en ressortir avec trois débats intenses puis, être voté en tant que loi avec beaucoup de soutien était un nouvel environnement. Il est donc difficile, rétrospectivement, de dire si nous aurions dû agir différemment. Nous nous sommes fait entendre à l'époque, mais nous étions aussi très reconnaissant.e.s d'obtenir un quelconque changement et, comme je l'ai dit, ce n'était pas la communauté migrante qui était alors touchée aussi durement que la population maorie et les TDS qui travaillent dans la rue en particulier. Alors oui, peut-être aurions-nous dû dire: « *Non, nous ne pouvons pas aller de l'avant* », mais je pense que nous aurions été perdantes dans les deux cas. C'était une décision très difficile que nous n'avions pas l'impression de pouvoir prendre, car nous avions le sentiment que cela échappait à notre contrôle, c'était dans la sphère parlementaire.

Je pense qu'en ce qui concerne les questions liées aux TDS migrant.e.s, une partie du discours qui circulait à l'époque, et qui circule encore, concernait la traite des personnes et les « esclaves sexuelles », et cette façon offensante de décrire une population de TDS qui migrent pour diverses raisons pour travailler dans d'autres pays. Heureusement, je pense, du moins dans ce pays, qu'il est assez rare d'entendre des TDS décrit.e.s de cette manière car il y a une sensibilité dans certains milieux de lutte contre la traite à ne pas le faire et à être un peu plus respectueux.

Oui, c'est en cours. Nous avons fait une recommandation au Comité CEDAW qui l'a reprise et l'a renvoyée à notre gouvernement et nous nous en servons comme un levier pour obtenir des mesures concrètes. Nous avons obtenu des appuis pour que cette loi soit modifiée en fonction de cette recommandation. Et nous avons été très encouragé.e.s de voir le nombre d'organisations différentes qui, en quelques semaines, ont signé en soutien à notre appel. Nous espérons qu'un membre du Parlement qui nous a approché et qui a discuté de la possibilité de parrainer un projet de loi sera suffisamment furieux et passionné pour le faire car il s'agit d'une injustice flagrante qui peine à se résorber, non seulement du côté des lois qui régissent le

travail du sexe, mais également des lois de notre pays dans son ensemble. Je veux dire que ce n'est pas une partie de la loi qui devrait être tolérée. Elle est hostile et raciste et devrait vraiment être abrogée complètement.

Je ne suis pas certaine, nous nous sommes battues avec acharnement tout au long du processus et il y avait tellement d'enjeux à défendre que, dans ce contexte, les choses ont évolué assez rapidement en fin de compte et je ne sais pas ce que nous aurions pu faire différemment. Certain.e.s disent que nous aurions dû retirer notre soutien, mais je ne pense pas que nous y ayons pensé. Nous voulions nous battre pour obtenir ce que nous pouvions obtenir, donc si nous étions de retour à cette époque, avec les connaissances que nous avons aujourd'hui, nous aurions peut-être eu beaucoup de preuves (ce qui est le cas aujourd'hui, nous avons beaucoup de recherches qui démontrent explicitement le préjudice causé aux communautés des TDS migrant.e.s lorsqu'exposé.e.s à la criminalisation) mais nous n'avions pas cela. Nous savions simplement que le travail du sexe devrait être décriminalisé, que les droits des TDS dans leur ensemble devraient être respectés, et que les personnes devraient avoir le droit de faire entendre leur voix s'iels sont dans une position où iels sont lésé.e.s. Et oui, c'est une bataille permanente; il y a la stigmatisation, la discrimination. Nous le savions, nous savions que nous voulions aborder cela aussi. Mais nous ne pouvions pas dans le contexte du projet de loi d'initiative parlementaire à l'époque parce que cela aurait impliqué un autre projet de loi dans la *Loi sur les droits de la personne* et nous ne savions pas vraiment comment le faire. Il y a donc beaucoup de choses que nous savons maintenant que nous aurions pu faire, mais que nous ne connaissions pas à l'époque.

Jesse : Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter ou dire ?

Dame Catherine Healy : Je pense que l'amélioration de la représentation des TDS migrant.e.s au niveau international est vraiment importante. Les TDS voyagent et travaillent partout, tout comme les autres professions, et c'est donc formidable de travailler sur ce droit fondamental qu'est la liberté de voyager.

TIGRE

Par Maxime

Dans les chambres noires
D'où sortent toutes les critiques
Les « pas assez » et les « trop-ci-trop-ça »
Cachée dans la brassière d'une fille sur la poudre
La tigresse qui rugit
Celle-là même qui cause tes insomnies
La tigresse du doute
Qui me grignotte les os
M'empêche la croissance
Moi, je nous souhaite l'inverse d'un tigre.



Métamorphoses au fil d'une traînée d'univers

Mon corps, mes paroles, mon attitude quoique teintés de moi, se doivent de ressembler le plus possible à un canevas vide. Vide, mais peinturé et arrangé en une charmante jeune créature. Un refoulement de moi, de mon être, pour ensuite me métamorphoser en ce que je dois être pour correspondre à son univers. Je revêts une de mes voix spécialement conçues et je m'engage dans un échange de regards, de caresses, de paroles, et d'énergies.

Ce moment marque le début d'une multitude de possibilités entre nous. Une faille dans le temps s'ouvre et j'ai accès à une personne, la plupart du temps, de façon authentique. Un mélange d'être brutalement moi-même et tout ce que la personne désire en même temps, ou un à la fois, ou encore un à la suite de l'autre. Au fil du temps, ces intéractions m'apprennent, me transportent ailleurs ou m'emmerdent.

En naviguant à travers ces différents mondes, je me retrouve face à moi-même. Nue, devant un miroir, à la recherche de tout ce qui se cache au fond de mon regard. Les rencontres, les façades, les talons, la lingerie et le maquillage s'enchaînent sempiternellement. À travers la danse, je m'assume.

Car c'est ce qui est désiré, quand on fait ce genre de travail. On veut un être assez bien avec soi-même pour être séduisant sur demande. Quelqu'un assez connecté ou déconnecté de son corps pour faire tourner toutes les têtes.

Avec amour,
Céleste

CROISADE CONTRE LA PORNO, D'HIER À AUJOURD'HUI

Par Adore Goldman et Céleste

Le 17 août dernier, une bombe est tombée sur les travailleuse.eur.s du sexe (TDS): OnlyFans *bannit la pornographie! Pour plusieurs, c'est un revenu permettant de boucler les fins de mois qui vient de s'envoler. Le tout est encore plus choquant considérant que la plateforme a énormément profité du virage en ligne du travail du sexe durant la pandémie de la COVID-19, le nombre d'abonné.e.s étant passé de 7,9 millions à 85 millions en un an de pandémie.*[1] *Quelques jours après l'annonce de cette décision, le site suspend finalement sa décision. Entre les branches, on entend que les compagnies de crédit étaient à l'origine de la censure des TDS sur* OnlyFans. *Effectivement, les changements de conditions de Mastercard en matière de sites pour adultes coïncidaient avec la date des changements de termes de services de la plateforme.*[2]

C'est que derrière les portes closes, le capital se fait copain-copain avec les gardien.ne.s de la moralité. Celleux qui font croisade contre la pornographie seraient aussi animé.e.s par la lutte au trafic sexuel, au « revenge porn »[3] *et à l'exploitation des enfants. On ne peut pas être contre la vertu après tout. La porte-parole de la campagne* Traffickhub, *Laila Micklewait, se proclame même féministe! Aux côtés du* National Center On Sexual Exploitation, *ces groupes sont les chefs de file de cette sainte guerre à la porno et bénéficient d'une grande crédibilité: ils sont invités à témoigner au parlement, ou même dans le* New York Times, *sans qu'on ne questionne jamais leurs motifs tant ils sont vertueux. Pourtant, l'enfer est bel et bien pavé de bonnes intentions! Des bonnes intentions qui pourraient s'avérer particulièrement destructrices pour les conditions de travail des TDS!*

Il est parfois difficile de comprendre pourquoi nous, les TDS, nous faisons chasser d'un site internet à l'autre, alors que nous constituons une importante source de revenu pour ces plateformes et pour les compagnies de crédit. Nous proposons dans cet article de faire la genèse, certes incomplète, des groupes anti-pornographie, de leurs luttes, de leurs victoires et de leurs défaites, afin de bien saisir les forces en présence. Parce qu'après tout, il faut comprendre ses ennemis pour pouvoir les combattre!

1 Axel Tardieu. (2020). « Elles posent nues sur Internet pour payer leurs études », *ICI Alberta*, récupéré de https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1762202/etudiants-onlyfans-internet-pornographie-chomage?fbclid=IwAR1rDnzlEP5kVJ8s57jkyzS2XGsIutnbBi2xQXOWR21o4nTi2kBHwxgFOV4

2 Brian Fung. (2021). « Why did OnlyFans ban sexually explicit content? It says it's the credit card companies ». *CTV News*, récupéré de https://www.ctvnews.ca/sci-tech/why-did-onlyfans-ban-sexually-explicit-content-it-says-it-s-the-credit-card-companies-1.5556935

3 Contenu sexuellement explicite partagé sans le consentement de la personne concernée.



Manifestation contre la pornographie à New York, États-Unis, 1977. (Keystone/Getty Images)

80's - 90's: Coucher avec l'ennemi
La naissance du mouvement anti-pornographie

Le mouvement anti-pornographie est né chez nos voisins du sud à la fin des années 1970 et s'est cristallisé dans les années 1980. À cette époque, une certaine frange du mouvement féministe se bat — plutôt ironiquement — au côté de la droite chrétienne conservatrice dans le but de bannir le contenu sexuellement explicite. Partageant des buts similaires en apparence, ces deux mouvements luttent à travers des organisations distinctes, bien qu'ils collaborent à quelques occasions. Ils s'opposent toutefois sur d'autres enjeux — pensons à l'avortement — et combattent la pornographie pour des raisons différentes. Nancy Witthier et Kelsey Burke, toutes deux spécialistes des liens entre le mouvement anti-pornographie religieux et féministe, qualifient ceux-ci de « *strange bedfellows* » ou de « *friennemies* », à la fois amis et ennemis.[4]

Tout comme les féministes radicales, mais pour des raisons différentes, les groupes organisés autour de la droite religieuse américaine cherchent à

4 Nancy Witthier, Kelsey Burke. (2021). « Conservative Christians and anti-porn feminists want to shut down online pornography. That doesn't make them allies ». *Washington Post*, récupéré de https://www.washingtonpost.com/politics/2021/10/04/conservative-christians-anti-porn-feminists-want-shut-down-online-porn-that-doesnt-make-them-allies/

éradiquer l'industrie du sexe. Ils voient la pornographie comme une menace à la famille traditionnelle. Le groupe *Morality in the Media*, toujours actif sous le nom de *National Center on Sexual Exploitation* (NCOSE), fait campagne non seulement contre la pornographie, mais également contre une variété de matériel visuel qu'il considère obscène, allant du roman érotique à Walt Disney[5], alléguant une crise des valeurs. Même en 2018, NCOSE faisait campagne pour que le magazine *Cosmopolitan* soit retiré des tablettes du Walmart.[6] Selon le site de l'organisation, le groupe s'est créé à la suite d'un incident où un individu non-identifié a placé du matériel pornographique à quelques mètres d'une cour d'école. Des parents, éplorés à l'idée que leurs enfants puissent être exposés à ce matériel, se sont confiés à leur prêtres locaux, ce qui a donné naissance à l'organisation.[7] Une de leur première campagne était de poser un peu partout des étiquettes sur lesquelles était écrit « *SAVEOURCHILDREN* » et un numéro de téléphone local.[8] Leur préoccupation est donc davantage l'exposition à la pornographie - selon une définition bien large - et la supposée déchéance morale qui s'ensuit que l'exploitation sexuelle en tant que telle.

Si les groupes conservateurs chrétiens font quelques tentatives de batailles juridiques à l'époque, les féministes radicales auront relativement plus de succès dans ce domaine. Pour elles, la pornographie est vue non seulement comme encourageant la violence, mais carrément comme une forme de violence en soi allant à l'encontre des droits des femmes. Plusieurs groupes féministes dédiés à son abolition seront formés vers la fin des années 1970 et seront actifs dans les années 1980 dans plusieurs villes américaines, tels que *Women Against Pornography, Women Against Violence in Pornography and Media, Women Against Violence Against Women, Feminists Fighting Pornography*. Andrea Dworkin et Catharine MacKinnon sont des figures de proue de ce mouvement. Elles signent ensemble la *Anti-Pornography Ordinance*, une proposition légale pour faire en sorte que la pornographie soit considérée comme une violation des droits des femmes. Cette proposition sera adoptée dans les villes de Minneapolis et d'Indianapolis, puis sera considérée par la Cour fédérale comme étant contraire au droit à la liberté d'expression.[9]

5 Sandra Wesley. (2021). « War on porn », dans *Canadaland*, min. 26, récupéré de https://open.spotify.com/episode/1TkJfBspiolMqMg17yImlu?si=d4eb4a36c4c244e7

6 Nouvelles intimes. (2021). « Pornhub, après: Ceux qui clament «aider» ne sont pas qui vous croyez », *Nouvelles intimes*, récupéré de https://nouvellesintimes.substack.com/p/pornhub-apres-ceux-qui-clament-aider

7 National Center on Sexual Exploitation. (s.d.) *History*, récupéré de https://endsexualexploitation.org/about/history/

8 IDEM

9 Nancy Witthier, Kelsey Burke. (2021). « Conservative Christians and anti-porn feminists want to shut down online pornography. That doesn't make them allies ». *Washington Post*, récupéré de https://www.washingtonpost.com/politics/2021/10/04/conservative-christians-anti-porn-feminists-want-shut-down-online-porn-that-doesnt-make-them-allies/

Au sein du mouvement féministe, la pornographie, de même que le travail du sexe et les relations sado-masochistes, sont des points de rupture entre les féministes radicales et celles qu'on appelle les féministes pro-sexe. On qualifie souvent cette confrontation de valeurs de *feminist sex-war* ou *porn-war*. Parmi celles qui défendent le droit pour les femmes de regarder et de faire de la pornographie, on retrouve entre autres les autrices et activistes lesbiennes Gayle Rubin et Pat Califa. [10]



Collage de Jesse Dekel

Ainsi, dans les années 1980-1990, les féministes radicales ont réussi là où la droite chrétienne a échoué: censurer la pornographie au niveau légal, bien que ces victoires soient de bien courte durée. Au Canada, la Cour suprême, dans le cas *R. c. Butler,* reprend l'analyse juridique de MacKinnon dans sa définition de l'obscénité.[11] Cette dernière permet de faire entrer la pornographie dans cette catégorie juridique, parce qu'elle nuirait à l'égalité hommes-femmes et, ainsi, de la censurer. Ironiquement, bien qu'ayant eu peu d'impacts sur la pornographie hétérosexuelle, cette loi a mené à la saisi d'un nombre important de livres d'auteur.e.s gays et lesbiennes aux douanes canadiennes. La librairie *Little Sisters* à Vancouver, spécialisée en littérature gaie et lesbiennes, a poursuivi le gouvernement du Canada à la suite de la saisie de plusieurs livres sous prétexte d'obscénité, et la Cour suprême a reconnu en 2000 qu'il s'agissait d'une atteinte à la liberté d'expression.[12]

10 Mariavitthoria Salucci. (2021). « The History of The Sex Wars », *G-Club* récupéré de https://www.nssgclub.com/en/pills/24941/sex-wars-feminism-porn

11 Pat Califa. (1994). «II. Among Us, Against Us: Right-Wing Feminism», dans *Public Sex. The Culture of Radical Sex*, Cleis Press, p. 107

12 Cour Suprême du Canada. (2000). *Little Sisters Book and Art Emporium c. Canada*, récupéré de https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1835/index.do

Les années 2000-2010: Les féministes de droites
Le "rebranding" des groupes de droites et leur influence politique

Au début des années 2000, le mouvement féministe anti-pornographie a perdu de l'ampleur. Ironiquement, selon Nancy Witthier et Kelsey Burke, c'est sûrement ce déclin qui a permis le renouveau des groupes de la droite chrétienne.[13] Ces derniers effectuent un « *rebranding* ». Par exemple, le groupe *Morality in the Media* est devenu le *National Center On Sexual Exploitation* (NCOSE) en 2015. Le trafic sexuel est alors devenu le coeur des campagnes de ces groupes, aux côtés de la lutte contre les droits des personnes LGBTQ+ et contre le droit à l'avortement.[14] Ainsi, le déclin du mouvement anti-pornographie permet aux groupes de la droite religieuse de s'approprier le discours et les stratégies du mouvement féministe des années 80.

Mené par Benjamin Nolot, l*e* groupe *Exodus Cry*, qui commença en 2007 comme un groupe de prière chrétien affilié à la *International House of Prayer Kansas City* (IHOPKC), est maintenant un acteur important dans la lutte à la pornographie.[15] Ce groupe priait pour la fin du trafic sexuel et du trafic humain. Ces chrétiens dominionnistes sont reconnus pour tenir, entre autres, des propos homophobes et anti-avortement.[16] Derrière ces voeux pieux, les vraies intentions d'*Exodus Cry* sont d'abolir totalement l'industrie du sexe commercial, incluant le travail du sexe à service complet et la pornographie, tel que textuellement inscrit dans leur mission déclarée à l'État à travers leur déclaration d'impôt[17].

13 Nancy Witthier, Kelsey Burke. (2021). « Conservative Christians and anti-porn feminists want to shut down online pornography. That doesn't make them allies ». *Washington Post*, récupéré de https://www.washingtonpost.com/politics/2021/10/04/conservative-christians-anti-porn-feminists-want-shut-down-online-porn-that-doesnt-make-them-allies/

14 Mélissa Gira Grant. (2020). « Nick Kristof and the Holy War on Pornhub », *The News Republic,* récupéré de https://newrepublic.com/article/160488/nick-kristof-holy-war-pornhub

15 Laurence Niosi. (2021). « Une croisade chrétienne pour fermer Pornhub ». *Radio-Canada,* récupéré de https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1794490/chretien-pornhub-mindgeek

16 Mélissa Gira Grant. (2020). « Nick Kristof and the Holy War on Pornhub », *The News Republic*, récupéré de https://newrepublic.com/article/160488/nick-kristof-holy-war-pornhub

17 Tarpley Hitt. (2020). « Inside Exodus Cry: The Shady Evangelical Group With Trump Ties Waging War on Pornhub », *Daily Beast*, récupéré de https://www.thedailybeast.com/inside-exodus-cry-the-shady-evangelical-group-with-trump-ties-waging-war-on-pornhub

Pour elleux, aider les victimes du trafic humain signifie sauver tou.te.s les TDS, prétendument exploité.e.s. Leurs méthodes pour arriver à leurs fins sont diverses et incluent : faire pression sur les gouvernements nord-américains pour pousser des législations alignées avec leurs idéologies, réhabiliter les TDS, mettre sur pied des campagnes médiatiques supposément anti-trafic humain, réaliser des films d'apparence progressiste qui sont réellement teintés de propagande religieuse et d'idéologies de la droite conservatrice, etc.[18] Melissa Gira Grant, journaliste américaine et auteure de *Playing the Whore,* explique que les actions de ces groupes religieux, pas tout à fait transparents, nuisent à la vie des TDS qu'ils déclarent sauver :

> *Comme résultat de ces années à construire leur influence, « combattre le trafic », tel que définit par ces groupes, a aussi mené à des politiques comme définancer des programmes de lutte au VIH/SIDA qui travaillaient avec des TDS et à la place, supporter des programmes qui fait la promotion de l'abstinence à la place du condom. Les groupes catholiques utilisent le trafic pour bloquer les financements des programmes anti-trafic qui offrent des références pour la contraception et l'avortement.*[19]

Pour arriver à leurs fins, ces groupes ont acquis une influence politique notoire au fil du temps et rallient à la fois les franges conservatrices et libérales de la politique américaine. Afin de construire leur crédibilité, *Exodus Cry* nie toute affiliation avec le IHOPKC. Toutefois, comme le rapporte Gira Grant, ces deux groupes continuaient de faire des événements en partenariat aussi récemment qu'en mars 2020.[20]

---

18 Mélissa Gira Grant. (2020). « Nick Kristof and the Holy War on Pornhub », *The News Republic,* récupéré de https://newrepublic.com/article/160488/nick-kristof-holy-war-pornhub

19 Traduction libre de: "*As a result of their years spent building influence, "fighting trafficking" as defined by these groups has also led to policies to defund AIDS programs that worked with sex workers and instead support programs mandating abstinence over condoms. Catholic groups used fighting trafficking to block funding to anti-trafficking programs that offered referrals for birth control and abortion.*" IDEM

20 IDEM

2018: Internet, un nouveau terrain de luttes
SESTA-FOSTA, Backpage et ses conséquences

Il faut dire que la montée d'Internet a changé le visage de l'industrie du sexe, de la pornographie aux services d'escortes, laissant place à de nouvelles paniques morales. En 2018, le site *Backpage*, qui publiait de petites annonces et était réputé pour héberger des publicités de services sexuels, a été saisi par les autorités fédérales sous prétexte de faciliter le trafic sexuel et l'exploitation de mineur.e.s sur sa plateforme. Les fondateurs du site font maintenant face à des accusations d'avoir facilité la prostitution et de blanchiment d'argent, mais il n'est aucunement question de trafic sexuel. En septembre 2021, le juge a déclaré l'annulation de leur procès parce que les procureurs faisaient de trop nombreuses allusions à l'exploitation de mineur.e.s sur la plateforme, alors que les accusés ne faisaient pas face à ce genre de charges.[21]



Collage de Maxime

Malgré tout, le procès de *Backpage* est une première: le *Communications Decency Act*, passé en 1996, prévoit que les plateformes qui publient principalement du contenu créé par des tierces parties ne sont pas responsables de ce que ces derniers publient.[22] En d'autres mots, *Backpage* n'était pas considéré comme responsable du contenu publié par ses utilisateur.rice.s. Quelques jours après la saisie de *Backpage* en 2018, les lois *Stop Enabling Sex Traffickers Act (SESTA)* et *Allow States and Victims to Fight Online Sex Trafficking Act (FOSTA)* sont votées par le sénat américain afin de corriger ce vide juridique. Désormais, les plateformes qui hébergent en toute connaissance de cause du contenu facilitant la prostitution seront tenues responsables.[23] Ces lois, censées s'attaquer au trafic sexuel, ratissent donc beaucoup plus large: elles viennent criminaliser tout site hébergeant du contenu associé à la prostitution. C'est donc sans surprise que plusieurs médias sociaux, comme *Tumblr* et

21 Jacques Billeaud. (2021). « Judge declares mistrial at trial of Backpage.com founders », *ABC news*, récupéré de https://abcnews.go.com/US/wireStory/judge-declares-mistrial-trial-backpage-founders-80013257

22 Kendra Albert, Emily Armbruster, Elizabeth Brundige, Elizabeth Denning, Kimberly Kim, Lorelei Lee, Lindsey Ruff, Korica Simon, and Yueyu Yang. (s.d.). *FOSTA in a Legal Context*, récupéré de https://hackinghustling.org/fosta-in-a-legal-context/

23 Hacking Hustling. (s.d.). *What is "SESTA/FOSTA"*, récupéré de https://hackinghustling.org/what-is-sesta-fosta/

Instagram, ont décidé de changer leurs standards pour ne plus accepter le contenu des TDS sur leur plateforme. [24] [25]

Depuis, SESTA-FOSTA a des effets dévastateurs sur les TDS. Un sondage réalisé par le collectif *Hacking/Hustling* suite à l'adoption de la loi montre que 72,45% des répondant.e.s attribuent la fermeture de nombreux sites d'annonces à une grande instabilité économique et 33,8% des répondant.e.s ont observé une augmentation de la violence des clients.[26] C'est que la précarité économique rend les TDS beaucoup plus vulnérables à la violence et, ironiquement, au trafic sexuel. Comme le fait remarquer Caty Simon du groupe *Whose Corner is it Anyway*, un regroupement de TDS à faible revenu, qui vivent de l'instabilité résidentielle, travaillent dans la rue et/ou utilisent des opiacés et des stimulants:

> *Je pense qu'un des mythes [...] est cette idée qu'il y a une division binaire entre le trafic sexuel et le travail du sexe consensuel. C'est comme dire que, parce qu'il y a de l'exploitation dans le travail, tout travail est coercitif, [...] ce qui est vrai sous le capitalisme! Mais il y a un continuum entre choix et coercition dans chaque décision d'emploi. Le problème c'est qu'on crée un environnement où le trafic se multiplie chaque fois que la criminalisation s'intensifie. [...] [Q]uand* Backpage *a été fermé, ce qui est arrivé est que [...] celles qui faisaient du travail du sexe consensuel sont devenues plus à risque d'être trafiquées. Parce que si tu n'as pas ces outils pour être une travailleuse du sexe indépendante [...] il te faut trouver tes clients.*[27]

Ainsi, la fermeture de *Backpage* et SESTA-FOSTA ont agit comme des catalyseurs de violence pour les TDS. Pourtant, pour les groupes comme NCOSE et *Exodus Cry,* ces événements traçaient la voie à une nouvelle campagne pour abolir la pornographie…

---

24 Thomson Reuters Foundation. (2018). « Sex Workers Say Tumblr's explicit Image Ban Makes Their Job More Dangerous », *The World,* récupéré de https://theworld.org/stories/2018-12-17/sex-workers-say-tumblrs-explicit-image-ban-makes-their-jobs-more-dangerous

25 Brit Dawson. (2020). « Instagram's Problem With Sex Workers Is Nothing », *Dazed,* récupéré de https://www.dazeddigital.com/science-tech/article/51515/1/instagram-problem-with-sex-workers-is-nothing-new-censorship

26 Danielle Blunt, Arielle Wolfe. (s.d.). *Erased. The Impact of SESTA-FOSTA and the Removal of Backpage.* récupéré de https://hackinghustling.org/erased-the-impact-of-fosta-sesta-2020

27 Traduction libre de : *« I think one of the many myths [...] is this idea that there is a straight binary between trafficking and consensual sex work. It's just like saying that because labor exploitation exists, all labor is somewhat coercitive, which it is [...] under capitalism. There is a spectrum of choice and coercion in every single employment decision that everybody makes. But the problem is that you create an environment that rife trafficking whenever criminalization intensifies. [...] [When] Backpage went down, what happened [...] is that consensual sex worker became vulnerable of being trafficked. Cause if you don't have those tools in order to be an independant sex workers [...] you have people that had to find their parties. »* Cathy Simon. (2021). « Episode 62: Policing Pleasure: The intersection of Sex Work and Drug use with Tamika Spellman and Cathy Simon », *Narcotica Podcast*, récupéré de https://open.spotify.com/episode/6lDodl2uOROiuexrX8xh3w?si=f7d8235c359e440a

2020-2021 : Campagnes et propagande contre « Big Porn »
Traffickinghub, Dirty Dozen et Mindgeek

Signeriez-vous une pétition aux apparences progressistes, modernes et inclusives, qui présente plusieurs histoires réelles de trafic sexuel, de trafic humain et d'exploitation de mineur.e.s et qui veut tenir *Pornhub* responsable de faciliter ces activités criminelles? Moi, je la signerais, mais c'est trop beau pour être vrai.

La campagne contre *Pornhub,* appelée *Traffickinghub,* est sortie en février 2020.[28] Sa porte-parole n'est nulle autre que Laila Mickelwait, qui était elle-même salariée du IHOPKC de 2011 à 2014.[29] Les mots « *présenté par Exodus Cry*[30] », qui étaient inscrits au bas du site Internet de *Traffickinghub* jusqu'à la mi-novembre 2021, viennent entacher cette belle image de défenseur de la justice sociale. Le fait que cette phrase ne soit plus affichée sur le site de *Traffickinghub* démontre, encore une fois, les efforts pointilleux mis en œuvre pour se détacher en apparence de ces groupes religieux. Il ne faut pas oublier qu'ils sont tout de même entrelacés.

Sous ses airs nobles et authentiques, *Exodus Cry* pousse pour bien plus que pour des représailles contre *MindGeek*, qui détient plusieurs sites de pornographie comme *Pornhub*, *YouPorn* et *Redtube.*[31] En outre, ce genre de campagne n'est qu'une continuité de la guerre contre le travail du sexe commencée par les mêmes groupes de la droite religieuse américaine au début des années 80. Toujours est-il qu'ils ont rajouté une arme très efficace à leur arsenal déjà puissant : simuler leur laïcité et leurs préoccupations féministes pour rallier le plus de gens possible à leur lutte noble de sauver les victimes de trafic sexuel. Iels savent qu'en copiant les discours progressistes, iels peuvent rallier plus de gens à leur cause et poursuivre leur agenda caché.

De son côté, NCOSE mène une campagne similaire, la *Dirty Dozen* - la sale douzaine - publiant chaque année douze sites accusés d'encourager et de profiter de l'exploitation sexuelle sur leur plateforme. [32] L'édition 2020 incluait des sites utilisés par les TDS pour publiciser leurs services en

28 Laurence Niosi. (2021). « Une croisade chrétienne pour fermer Pornhub », *Radio-Canada*, récupéré de https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1794490/chretien-pornhub-mindgeek

29 Mélissa Gira Grant. (2020). « Nick Kristof and the Holy War on Pornhub », *The News Republic*, récupéré de https://newrepublic.com/article/160488/nick-kristof-holy-war-pornhub

30 Traduction de « Powered by Exodus Cry ».

31 Laurence Niosi. (2021). « Une croisade chrétienne pour fermer Pornhub », *Radio-Canada*. Récupéré de https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1794490/chretien-pornhub-mindgeek

32 NCOSE. (2020). *Dirty Dozen*. Récupéré de https://endsexualexploitation.org/dirtydozen-2020/

ligne ou en personne, comme *Twitter*, *OnlyFans*, *Massage Envy*, *Reddit* et *Seeking Arrangement*, mais également des sites accusés de publier des représentations d'actes sexuels comme *Netflix*, ou encore de collaborer avec *Mindgeek* comme *Wish* et *Visa*.

Leurs techniques de popularisation fonctionnent assez bien puisque la campagne *Traffickinghub* est devenue virale ; elle a récolté un peu plus de 2 millions de signatures et a fait beaucoup parler.[33] En effet, l'article *The Children of Pornhub* de Nicholas Kristof, chroniqueur du *New York Times*, en a ébranlé plusieurs puisqu'il présentait des histoires détaillées de jeunes victimes de trafic et d'exploitation sexuelle.[34] Cet article mentionnait la pétition de *Traffickinghub*, lui donnant davantage de traction. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres où la violence subie par les enfants, les femmes et les TDS est utilisée contre elleux. Ces supposé.e.s sauveur.se.s finissent par instaurer des conditions et des mesures qui désavantagent encore les victimes et/ou les travailleuse.eur.s Samantha Cole, dans son article à ce sujet, résume bien le phénomène: « *L'arrivée de* TraffickingHub *a puisé dans plusieurs sujets dont les TDS parlent depuis un bon moment, mais qui vient seulement récemment d'atteindre les discussions sociétales.* »[35]

Effectivement, il est important de tenir responsable le géant de l'industrie pornographique pour ses fautes: les TDS déplorent depuis plusieurs années les problèmes de modération sur *Pornhub*, ce qui



Collage de Maxime

33 Samantha Cole. (2020). «How a Petition to Shut Down Pornhub Got Two Million Signatures », *Vice*. Récupéré de https://www.vice.com/en/article/wxqy4z/petition-shut-down-pornhub-trafficking-hub-earn-it

34 Mélissa Gira Grant. (2020). « Nick Kristof and the Holy War on Pornhub », *The News Republic*. Récupéré de https://newrepublic.com/article/160488/nick-kristof-holy-war-pornhub

35 Traduction libre de: "TraffickingHub's arrival tapped into something sex workers have been talking about for some time, but has only recently reached mainstream conversations." Samantha Cole. (2020). « How a Petition to Shut Down Pornhub Got Two Million Signatures », *Vice*. Récupéré de https://www.vice.com/en/article/wxqy4z/petition-shut-down-pornhub-trafficking-hub-earn-it

permet à du contenu volé et non consentant de s'y retrouver. Toutefois, ce n'est pas un problème qui appartient uniquement aux sites pour adultes: c'est le lot de l'ensemble des sites qui permettent à des tierces parties d'importer du contenu. Selon les données *du National Center for Missing and Exploited Children* (NCMEC), *Facebook* serait le site internet sur lequel se retrouve 95% du contenu d'abus sexuel sur les enfants, avec 21,7 millions d'incidents rapportés.[36] En comparaison, *Mindgeek* en rapportait 13 229, soit moins que *Twitter*, *Google*, *Snapchat* et *TikTok* et plus de 1000 fois moins que *Facebook*.[37]

Assurément, les conséquences concrètes de ces campagnes retombent sur les travailleuse.eur.s de l'industrie pornographique et pas sur les grosses compagnies. Ce genre de campagnes virales ont poussé *Visa* et *Mastercard* à cesser de supporter les paiements sur *Pornhub* quelques jours après la sortie de l'article du *New York Times*.[38] Cette mesure n'a eu aucune conséquence sur la compagnie, qui tire la grande majorité de ses revenus de la publicité. En revanche, les créatrice.eur.s vérifié.e.s en ont pâti, car tous les programmes permettant de monétiser du contenu sur la plateforme ont été abolis. C'est suite à ces événements également que *Mastercard* a décidé d'instaurer davantage de conditions aux sites pour adultes, à l'origine de la débandade avec *OnlyFans*.



Collage de Maxime

36 Tarpley Hitt. (2021). « Facebook a Hotbed of 'Child Sexual Abuse Material' With 20.3 Million Reports, Far More Than Pornhub », *Daily Beast*, récupéré de https://www.thedailybeast.com/facebook-a-hotbed-of-child-sexual-abuse-material-with-203-million-reports-far-more-than-pornhub

37 IDEM

38 Brian Fung. (2021). « Why did OnlyFans ban sexually explicit content? It says it's the credit card companies », *CTV News*. récupéré de https://www.ctvnews.ca/sci-tech/why-did-only-fans-ban-sexually-explicit-content-it-says-it-s-the-credit-card-companies-1.5556935

Ces campagnes ont également poussé le gouvernement canadien à agir. Le *Comité permanent sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée et l'éthique* de la Chambre des communes a lancé une commission d'enquête sur *MindGeek* à l'hiver 2021.[39] Sandra Wesley, directrice générale de Stella, a dénoncé le fait que le comité ait refusé d'entendre les témoignages des TDS, rétorquant s'intéresser seulement aux vidéos non-consensuelles. Le comité a toutefois laissé parler Laila Micklewait, dont les liens avec la droite religieuse sont bien connus.

Les recommandations qui pourraient suivre cette commission parlementaire sont susceptibles d'avoir des impacts sur les TDS, qui pourraient se voir demander de plus en plus de renseignements par les sites qui hébergent leur contenu. On peut penser que ces mesures désavantageraient particulièrement celleux pour qui la création de contenu pour adultes est un revenu de survie. Après tout, la pornographie n'échappe pas à l'économie de plateforme, et la majorité des productions de porno sont désormais constituées d'un seul individu ou d'un couple avec une caméra ou un téléphone intelligent. En les enfermant dans toujours plus de paperasses, iels ne pourront plus respecter les termes de services des sites toujours plus compliqués. En revanche, de telles politiques favoriseraient le retour des gros studios dans l'industrie qui auront l'argent pour se payer des avocats.

Bien qu'à ce stade, ce ne sont que des spéculations, les conservateur.rice.s saisissent tout de même cette opportunité d'arriver à leur fin: la sénatrice Julie Miville Dechênes et le député conservateur Arnold Vierssen ont tous deux proposé les projets de loi S-203[40] et C-302[41] à la Chambre des communes. Ces lois rendraient responsables légalement les fournisseurs d'Internet et les producteur.rice.s de pornographie si des personnes mineures peuvent avoir accès à du contenu explicite sexuellement ou même à la publicité de ce contenu. Il faut noter qu'encore une fois, les conservateur.rice.s se cachent derrière des préoccupations progressistes: l'objet du projet de loi S-203 est « *de protéger les Canadiens, en particulier les jeunes et les femmes, contre les répercussions néfastes de l'exposition des jeunes à du matériel sexuellement explicite, y compris du matériel dégradant et du matériel qui présente de la violence sexuelle* »[42]. Le préambule de ce

39 Radio-Canada. (2021). « Les travailleuses du sexe craignent les conclusions de l'enquête sur Pornhub », *Radio-Canada.* récupéré de https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1777218/travailleuses-sexe-enquete-comite-communes-pornhub

40 Julie Miville Dechênes. (2020). *Bill S-203: An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material*, récupéré de https://parl.ca/DocumentViewer/en/43-2/bill/S-203/first-reading

41 Arnold Viersen. (2021). *Bill C-302: An Act to Amend the Criminal Code (pornographic material)*. Récupéré de https://parl.ca/DocumentViewer/en/43-2/bill/C-302/first-reading

42 IDEM

projet affirme « *que la consommation de matériel sexuellement explicite par les jeunes est associée à une série de graves préjudices, notamment le développement d'une dépendance à la pornographie, le renforcement de stéréotypes sexuels et le développement d'attitudes favorables au harcèlement et à la violence y compris le harcèlement sexuel et la violence sexuelle — en particulier à l'égard des femmes* »[43], alors que ces affirmations sont contestées par de nombreux chercheur.se.s. Si ces propositions ont été tuées dans l'œuf au déclenchement des dernières élections fédérales, rien n'empêche qu'elles soient ramenées sur la table.

Ce genre de législation a des précédents: en France, la *Loi Avia*, puis la *Loi sur les violences conjugales* en 2020 sont toutes les deux venues rendre responsables les sites pornos de la vérification de l'âge des utilisateur.rice.s.[44] Le simple fait de cocher qu'on est majeur ne suffit pas; il faut désormais importer des fichiers de pièces d'identité. La loi autorise le Conseil Supérieur Audiovisuel à bloquer en France les sites qui ne s'y conforment pas. Elles ont été vivement dénoncées par le Sydincat du Travail Sexuel (STRASS) qui plaide que cette loi pénalise énormément les TDS qui travaillent sur Internet et qui n'ont pas à leur disposition les ressources pour instaurer ce genre de mécanismes de vérifications. Encore une fois, ces législations sont votées au nom du droit des femmes! Ces propositions trahissent toutefois la vision de la sexualité de la droite: plutôt que d'investir dans l'éducation sexuelle des jeunes, on blâme l'industrie de la pornographie et on réprime du même coup les TDS!

43 IDEM

44 Syndicat du travail sexuel. (2020). *PPL violence conjugale: la porno a bon dos*, récupéré de https://strass-syndicat.org/actualite/ppl-violences-conjugales-porno-a-bon-dos/

Et maintenant?
Discipliner les corps et les sexualités: voeux pieux du capital

Loin d'arriver à l'utopie imaginée par les féministes radicales dans années 80, ces dernières ont plutôt encouragé la censure de la pornographie qui ne cesse de précariser les conditions de travail de milliers d'individus, surtout des femmes et personnes trans/queer. La campagne #AcceptanceMatters, lancée par des créatrice.eur.s de contenu pour adulte en réponse à l'annonce des changements prévus par Mastercard*, rappelle, à juste titre, que les personnes LGBTQ+ sont surreprésentées dans l'industrie pornographique à cause des barrières à l'emploi traditionnel, et que ces changements*

ne feront qu'empirer leurs conditions de vie.[45] *En nous rendant plus précaires, c'est à davantage de violence que ces campagnes nous exposent et non l'inverse. Rappelons que ce virage répressif pris par les compagnies de crédit comme* Mastercard *est directement en lien avec le lobby des groupes aux appartenances religieuses. Il n'est donc pas étonnant que les attaques à la pornographie répriment donc celleux dont la sexualité est la plus taboue, celle qu'on cherche à faire disparaitre derrière les portes des chambres à coucher.*

Il peut paraître insolite que les compagnies de crédit laissent les standards moraux de la nouvelle droite religieuse troubler leur profit. Après tout, elles ne sont pas elles-mêmes reconnues pour leur amour de la moralité et du bien commun quand il est question de faire de faire de l'argent. L'analyse des penseuse.r.s Silvia Federici et George Caffentzis à ce sujet est intéressante:

> La répression et l'autodiscipline institutionnalisées, conformes aux voeux de la droite radicale chrétienne, sont requises aujourd'hui aux deux bouts du spectre de la classe ouvrière: celles et ceux qui occupent des emplois temporaires sous-payés, destinés à chercher perpétuellement du travail, comme celles et ceux qui travaillent avec des instruments ultrasophistiqués. Ne nous méprenons pas. De Wall Street à l'armée, les utopies du capital reposent sur une micropolitique des corps infinitésimale, qui domestique notre esprit animal et redéfinit le sens de la « poursuite du bonheur ».[46]

Ainsi comprise, la moralité de la droite chrétienne radicale s'inscrit parfaitement dans l'idéologie capitaliste, qui cherche toujours à discipliner et à rationaliser les corps davantage, en particulier en ce qui a trait au sexe. C'est pourquoi « [l]es dangers du désir sexuel sont emblématiques des obstacles que le capital rencontre dans sa tentative de créer des êtres totalement maîtres d'eux-mêmes [...] *»*[47]*. La répression de la pornographie est donc nécessaire pour créer des travailleuse.eur.s bien dociles et discipliné.e.s et s'assurer que la sexualité ne dépasse pas le cadre restraint qu'on lui assigne dans nos vies: entre quatres murs, ceux de la chambre à coucher, de préférence, entre deux personnes, à l'abri des regards. Pour réaliser cet idéal du capitalisme avancé, il est essentiel de faire disparaitre le sexe de tout espace public, que ce soit sur Internet ou dans nos rues. Compris ainsi, combattre la pornographie ne peut pas être un projet féministe ou de gauche! En revanche, il s'agit bel et bien d'un projet capitaliste, et les TDS sont des « corps déviants » dont le capital ne peut se permettre. Nous n'en sommes que les premières victimes, et notre lutte va de paire avec celleux qui, comme nous, le combatte.*

---

45 Acceptance Matters. (2021). *Sex Work Banking #AcceptanceMatters*, récupéré de http://www.acceptancematters.org/

46 George Caffentzis, Silvia Federici. (2020). «Revisiter les Mormons dans l'espace», dans *Par-delà les frontières du corps*, les éditions du remue-ménage, p. 112

47 IDEM, p. 114

La face cachée du miroir

Kiko

Conversations avec Céleste

Photos par Orion
Direction artistique par
Céleste et Orion

Avec amour

Céleste: Quels pronoms utilises-tu?
Kiko: Honnêtement, j'y réfléchis. Parce que j'ai l'impression que quand on dit elle/iel, les gens finissent souvent seulement par utiliser elle. Je suis non-binaire, mais appelle-moi comme tu veux. Je préfère iel.



Céleste: Alors, c'est quoi ton travail? Et bien dans ce cas, quels sont tes emplois?
Kiko: Je travaille pour mon université, mais je vais quitter cet emploi bientôt. Je suis danseuse nue dans un bar. Je vais commencer un stage avec un centre d'artistes en janvier, j'ai tellement hâte. C'est quelque chose que j'ai toujours voulu et puis finalement ça arrive. Et aussi, la résidence au musée des Beaux-Arts. J'ai le sentiment que finalement tous les efforts que j'ai mis dans ma carrière résultent en des choses concrètes.
Céleste: Je suis vraiment contente pour toi! Question suivante.
Kiko: Ah oui, attends je n'ai pas fini! Je suis aussi musicienne, je fais des contrats ou des petites vidéos, des projets audiovisuels. Je fais également des spectacles de temps en temps.
Céleste: Voilà, c'est ça qui manquait! Je sentais qu'on oubliait une grande partie. C'est quoi ton parcours scolaire?
Kiko: J'ai émigré ici quand j'avais 10 ans. Après, j'ai appris le français en classe d'accueil. Puis après cela, je suis allée dans une école secondaire privée de filles et c'était très strict. J'ai continué au cégep dans une école privée, donc j'ai pas mal toujours été dans des écoles privées. Même en Chine, à l'école primaire, j'allais dans une école privée et là-bas, le système d'éducation est vraiment brisé. Même dans une école privée qui était supposée être avant-gardiste et éthique, mais ils punissaient physiquement quand même les élèves qui ne faisaient pas leurs devoirs; ce qui est vraiment illégal ici. Quand j'étais au cégep, j'étais en art, lettres et communication et en musique jazz. Maintenant, je suis à l'université en musique numérique (électro acoustique). J'étudie aussi le cinéma, mais je ne crois pas que je vais continuer, je veux me concentrer sur la musique. Veux-tu du thé?
Céleste: Oui, bien sûr.



Céleste: Quels sont tes passe-temps?
Kiko: J'aime beaucoup passer du temps avec mes ami.e.s, regarder des films, écouter de la musique, bien sûr, aller fripper. J'ai tellement de passe-temps, mais honnêtement ces temps-ci avec le travail, il y a moins de temps dédié à mes passe-temps. Aussi, j'aime beaucoup passer du temps seule, avec moi-même, ça fait différent qu'au travail.
Céleste: C'est quoi tes passions?
Kiko: la musique et l'art, l'art du son, les arts visuels, tous types d'arts!



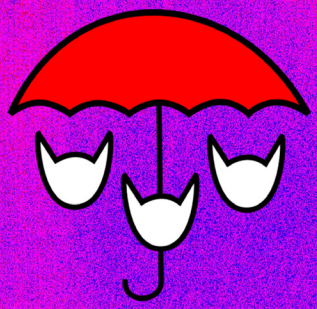
Céleste: Qu'est-ce que la décriminalisation du travail du sexe changerait dans ta vie?
Kiko: Honnêtement, je crois que ça changerait beaucoup de vies. J'y pensais ces temps-ci justement et pourquoi les gérants des bars de danseuses sont autant merdiques? Puisqu'il n'y a pas de règles, ce n'est pas vraiment réglementé, les gens qui font les règles et bien, c'est les gérants des bars. Généralement, ce ne sont pas les personnes les plus empathiques, et les règles changent souvent. C'est un environnement dans lequel ça devient difficile de travailler, parce qu'on n'a pas de protection ou de sécurité face à notre emploi. Toi tu en penses quoi?
Céleste: Je suis d'accord avec toi et la décriminalisation en général du travail du sexe rendrait le travail plus sécuritaire et on pourrait avoir moins peur de la police, des proxénètes, des clients, des gérants, des grosses entreprises, etc. Idéalement, on aurait accès à plus de ressources pour nous permettre de faire notre travail sans trop de dangers. Est-ce qu'il y a un message que tu aimerais dire aux gens qui ne sont pas dans l'industrie du sexe?

Kiko: Je suis certaine que ce n'est pas la même chose pour toutes les sortes de travail du sexe, mais concernant la danse, souvent les gens pensent que c'est de l'argent facile, et les gens qui ne font pas ce genre de travail vont s'attendre, selon mon expérience, à ce qu'on paye pour leur repas, par exemple. Je suis vraiment généreuse dans la vie et j'aime partager avec mes amis, mais ce n'est pas de l'argent facile; tout à un prix. Et si je veux me gâter, ça me regarde, mais ils n'ont aucun droit sur mon argent. De plus en plus, je trouve des amies qui sont danseuses et/ou travailleuses du sexe et je me sens mieux comprise. Je crois que le monde extérieur devrait en apprendre plus sur comment ça fonctionne. Il y a tellement de stigmas par rapport à ce genre de travail, que je ne dis pas à tout le monde où je travaille, mais c'est littéralement un travail.



Céleste: Dernière question, pourquoi étais-tu intéressée à faire ce photoshoot?
Kiko: Moi ça m'intéresse parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas énormément de gens qui sont informés par rapport à ce monde là et je crois que c'est important de le démystifier pour avoir un peu plus d'empathie de la part des gens qui n'y sont pas vraiment familier. Aussi, je pense que mes réflections peuvent aider, ou pas, et amener des connexions avec des gens qui sont dans l'industrie.
Céleste: Merci Kiko!!





RASSEMBLEMENT POUR LA DECRIMINALISATION DU TRAVAIL DU SEXE

COMITE AUTONOME DU TRAVAIL DU SEXE

3 MARS A 17H

PLACE DE LA PAIX AU COIN DE SAINT-LAURENT ET PLACE DU MARCHE